

# Atelier national pour la consolidation du dispositif national de prévention, de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution par les hydrocarbures

Hôtel Petit Bateau, Conakry, Guinée  
31 mai – 3 juin 2016

Global Initiative for Western, Central and Southern Africa

Introduction P.6

Objectifs P.6

Activités P.7

Recommandations P.12

Organisé par le Ministère  
de l'Environnement, des  
Eaux et Forêts



NOTE

This document has been prepared within the framework of the Global Initiative for West, Central and Southern Africa as a contribution to the implementation of the biennial action envisaged for this Initiative. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the IMO or IPIECA concerning the legal status of any State, Territory, city or area, or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries.

**This document can be downloaded from [www.giwacaf.org](http://www.giwacaf.org) and for bibliographic purposes should be cited as follows:**

**IMO/IPIECA. 2016. Rapport de l'Atelier national pour la consolidation du dispositif national de prévention, de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution par les hydrocarbures pour la Guinée. 66 Pages.**



## **Executive summary**

The National Workshop to strengthen the National system for the prevention of, preparedness for and response to oil spill was organised in Conakry, Guinea at the *Hotel Petit Bateau*, from 31 May to 3 June 2016. It gathered delegates from different ministries and agencies. The event was hosted by the Ministry of Environment, Waters and Forests of the Republic of Guinea within the framework of the GI WACAF Project. The workshop was supported by the International Maritime Organization (IMO) and IPIECA, the global oil and gas association for environmental and social issues. Twenty-four participants attended the workshop, coming from various ministries and governmental agencies, as well as representatives of the oil and gas industry. A list of participants is attached to this report (see Annex 2).

The workshop aimed to assist in the consolidation of a national system for the prevention of, preparedness for and response to oil spills in Guinea in collaboration with key ministries and government agencies representatives involved in responding to oil pollution incidents. The specific objectives were to review and improve the legal and organisational framework and to support the finalisation of the National Oil Spill Contingency Plan and its annexes.

In order to address the objectives of the workshop the participants were guided through four days of practical sessions and discussions, and to achieve the specific objectives three dedicated working groups were established. The outcomes of this workshop can be found in the section “Activities and Proceedings” on page 7. The main recommendations that came out of the workshop were the following:

- finalise and approve, against an action plan that was adopted by participants, the documents drafted during the workshop (a draft interministerial decision establishing roles and responsibilities of the different entities involved in the prevention of, preparedness for and response to oil spill, a draft National Oil Spill Contingency Plan and its annexes);
- organise the first meeting of the Commission established by the interministerial decision which will be in charge of finalising the National Oil Spill Contingency Plan;
- ratify the following international Conventions: Intervention 69, Protocol 73; Bunker 2001; OPRC/HNS 2000; HNS Convention 96, Protocol 2010, WRC Nairobi 2007; and
- develop sensitivity maps for Guinea.

The full list of recommendations from the workshop can be found in section “Recommendations” on pages 12-14. The active participation of the delegates coupled with the expertise of the facilitators as well as the organisation of the workshop with the support of the Ministry of Environment, Waters and Forest of the Republic of Guinea were greatly appreciated and were crucial to the success of this workshop.



## Sommaire

<b>EXECUTIVE SUMMARY .....</b>	<b>3</b>
<b>1. PRESENTATION DU PROJET GI WACAF.....</b>	<b>5</b>
<b>2. INTRODUCTION .....</b>	<b>6</b>
<b>3. OBJECTIFS DE L’ATELIER .....</b>	<b>6</b>
<b>4. PROGRAMME DE L’ATELIER .....</b>	<b>6</b>
<b>5. LIEU, DATES ET PARTICIPANTS .....</b>	<b>7</b>
<b>6. ACTIVITES ET PRESENTATIONS .....</b>	<b>7</b>
<b>7. RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>12</b>
<b>APPENDICE 1 : Projet d’arrêté interministériel.....</b>	<b>15</b>
<b>APPENDICE 2 : Projet de plan national d’urgence.....</b>	<b>18</b>
<b>APPENDICE 3 : Projet d’annexes au plan national d’urgence.....</b>	<b>39</b>
<b>ANNEXE 1 – PROGRAMME .....</b>	<b>47</b>
<b>ANNEXE 2 – LISTE DES PARTICIPANTS .....</b>	<b>54</b>
<b>ANNEXE 3 – DISCOURS D’OUVERTURE DU PREFET MARITIME DE GUINEE .....</b>	<b>56</b>
<b>ANNEXE 4 – DISCOURS D’OUVERTURE DE LA REPRESENTANTE OMI/IIPECA.....</b>	<b>58</b>
<b>ANNEXE 5 – DISCOURS D’OUVERTURE DU SECRETAIRE GENERAL DU MINISTERE DE L’ENVIRONNEMENT, DES EAUX ET FORETS.....</b>	<b>60</b>
<b>ANNEXE 6 – DISCOURS DE CLOTURE DE LA REPRESENTANTE OMI/IIPECA .....</b>	<b>62</b>
<b>ANNEXE 7 – QUESTIONNAIRE D’EVALUATION .....</b>	<b>63</b>
<b>ANNEXE 8 – PHOTOS.....</b>	<b>66</b>

## 1. Présentation du Projet GI WACAF

L'Initiative Mondiale pour l'Afrique Occidentale, Centrale et Australe (GI WACAF) est un partenariat entre l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et l'association mondiale d'études des questions environnementales et sociales du secteur pétrolier (IPIECA), dont l'objectif est de renforcer la capacité des pays à se préparer et à lutter contre les déversements d'hydrocarbures.

Une des caractéristiques innovantes est de promouvoir le développement de la coopération entre gouvernements et industries pour une lutte efficace contre les déversements d'hydrocarbures faisant usage de l'expertise et des ressources existantes au niveau de l'industrie.

La mission du GI WACAF est de renforcer la capacité nationale de lutte contre les pollutions aux hydrocarbures dans 22 pays d'Afrique Occidentale, Centrale et Australe par la mise en place de partenariats locaux entre les industries pétrolières et les autorités responsables de la préparation et de la lutte contre les déversements d'hydrocarbures au niveau national.

Le Projet GI WACAF est un programme conjointement financé par l'OMI et par dix compagnies pétrolières membres du projet (BP, Chevron, ConocoPhillips, ENI, Exxon Mobil, Marathon, PERENCO, Shell, Total et Woodside) par l'intermédiaire de l'IPIECA.



Le cadre d'activité est l'organisation d'ateliers, formations, séminaires et exercices de déploiement avec les autorités chargées de la lutte contre les déversements d'hydrocarbures au niveau national, en partenariat avec des entreprises locales.

Le GI WACAF est basé sur un système de gestion efficace qui établit six objectifs et indicateurs clés de performance pour renforcer les capacités des pays à se préparer et à lutter contre les pollutions par hydrocarbures. Ces objectifs couvrent les aspects de la Convention OPRC 90 :

- **Objectif 1. Législation** : Promouvoir la ratification des Conventions OPRC 90, CLC 92 et Fonds 92.
- **Objectif 2. Plan National d'Intervention d'Urgence** : Promouvoir le développement des plans nationaux d'intervention d'urgence contre les pollutions marines accidentelles (incluant cartes de vulnérabilité, études de risques, politique d'emploi des dispersants et système de gestion de crise).
- **Objectif 3. Autorité nationale désignée** : Clarifier les rôles et responsabilités de chacun pour la préparation à la lutte et la lutte.
- **Objectif 4. Accords régionaux de coopération et d'assistance** : Promouvoir la coopération et l'assistance mutuelle en cas d'incident.
- **Objectif 5. Formation et exercice dans le pays** : Assurer régulièrement des formations et exercices dans chaque pays.
- **Objectif 6. Moyens du pays** : Soutenir les pays pour le développement de leurs capacités de lutte.



## 2. Introduction

L'atelier national pour la finalisation du dispositif national de prévention, de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures fait suite aux deux ateliers organisés en 2003 et en 2011 visant à former les autorités de Guinée à la planification d'urgence et à initier le développement du plan national d'intervention d'urgence. Il s'inscrit dans la prise de conscience du risque de pollution au large des côtes de Guinée, au regard de l'important trafic de navires pétroliers transitant vers l'Europe. Ces activités nécessitent de mettre en place des dispositions afin de prévenir toute forme de pollution qui porterait un lourd préjudice au développement économique et à l'environnement de Guinée.

## 3. Objectifs de l'atelier

La réunion avait pour objectif de consolider le dispositif national de prévention, de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution par les hydrocarbures. La consolidation de ce dispositif s'appuie sur les éléments suivants :

- La consolidation du cadre juridique et institutionnel relatif à la prévention, la préparation à la lutte et la lutte contre les pollutions marines, en accordant une attention toute particulière au cadre institutionnel et à l'attribution et la définition claire des responsabilités;
- Sur la base des travaux antérieurs, la poursuite du processus de finalisation du plan national d'urgence pour lutter contre la pollution par les hydrocarbures en cas d'accident.

Pour atteindre ces objectifs, trois groupes de travail composés de représentants des différentes administrations et organismes concernés ont été constitués.

## 4. Programme de l'atelier

L'atelier a eu lieu durant 4 jours. Le programme est disponible en annexe 1 de ce rapport.

- **Mardi 31 mai 2016**
  - Cérémonie d'ouverture, introduction de l'atelier et présentation du Projet GI WACAF
  - Présentations du contexte de la Guinée
  - Constitution des groupes de travail
- **Mercredi 1 juin 2016**
  - Travaux au sein des groupes de travail
  - Débriefing en session plénière sur l'avancée des travaux
- **Judi 2 juin 2016**
  - Poursuite des travaux au sein des groupes de travail
  - Débriefing en session plénière sur l'avancée des travaux
- **Vendredi 3 juin 2016**
  - Consolidation des travaux des groupes de travail
  - Présentation des recommandations en session plénière
  - Cérémonie de clôture et remise des certificats



## 5. Lieu, dates et participants

L'atelier s'est tenu à l'Hotel Petit Bateau, à Conakry, Guinée, du 31 mai au 3 juin 2016, et a rassemblé environ 24 participants.

Les participants provenaient des différents ministères et agences gouvernementales impliquées dans la préparation et la réponse aux pollutions marines suivants :

- Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts :
  - Direction Nationale de l'Environnement
  - Centre de Protection du Milieu Marin et des Zones Côtières
  - Centre d'Observation de Surveillance et d'Information Environnementales
- Ministère de la Défense Nationale :
  - Préfecture Maritime
  - Gendarmerie Maritime
  - Agence Nationale des Affaires Maritimes
  - Marine Nationale
- Ministère des Transports :
  - Marine Marchande
  - Port Autonome de Conakry
- Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
- Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Economie Maritime :
  - Direction des Pêches
- Industrie pétrolière :
  - Société Guinéenne des Pétroles (SGP)
  - Société Guinéenne des Lubrifiants et Emballages (SOGUILUBE)

Les experts invités à animer cette activité étaient :

- Monsieur Jean-Claude Sainlos
- Monsieur Aimyll Prosperre Dzali Dikapa

## 6. Activités et présentations

### 6.1. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée le mardi 31 mai 2016 à 9h suivant l'ordre ci-dessous :

- Mot de bienvenue de Monsieur Ibrahima N'gaye Camara, Point Focal du Projet GI WACAF, Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
- Discours d'ouverture du Contre-Amiral Lansana Touré, Préfet Maritime de Guinée (disponible en annexe 3)
- Discours d'ouverture de Madame Chloé Blais, la représentante de l'OMI et de l'IPIECA (disponible en annexe 4)
- Allocution d'ouverture du Docteur Souleymane Camara, Secrétaire Général de l'Environnement, Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (disponible en annexe 5)



Le Préfet Maritime a rappelé ses missions de coordination des actions de l'Etat en mer et d'exécution des lois et conventions internationales relatives aux questions maritimes. Il a appelé les différentes entités ministérielles impliquées dans la préparation à la lutte et la lutte contre les déversements d'hydrocarbures à travailler ensemble et de manière constructive pour trouver des solutions urgentes et efficaces afin de finaliser le dispositif national.

La représentante de l'OMI a insisté sur l'importance de la consolidation du cadre juridique comme première étape de la constitution d'un dispositif national de prévention, de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution par les hydrocarbures. Cette consolidation passe par la transposition dans le droit national des conventions de l'OMI ainsi que par la définition claire des responsabilités. Sur la base de ce cadre juridique pourra être finalisé un plan national d'urgence efficace.

Un tour de table a ensuite été effectué afin que connaitre les fonctions des participants et les entités représentées.

Enfin, le Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, au nom de Madame la Ministre excusée, a rappelé les impacts négatifs qu'aurait un déversement accidentel d'hydrocarbures pour la République de Guinée. Il a également listé les Conventions internationales ratifiées par le pays mais a regretté l'absence de dispositif opérationnel de lutte. Il a donc appelé les participants à travailler sur la finalisation de ce dispositif afin qu'il puisse être rapidement présenté au gouvernement pour approbation.

## **6.2. Présentations de l'atelier**

### **JOUR 1     Mardi 31 mars 2016**

#### **Session 1: Présentation du Projet GI WACAF**

*Mme Chloe Blais, consultante GI WACAF*

Madame Blais a présenté les objectifs et les activités du Projet ainsi que les améliorations observées dans la région en termes de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution par les hydrocarbures. Le programme de travail pour 2016 et 2017, établi à la suite de la Conférence régionale de novembre 2015, a également été discuté.

#### **Session 2: Présentation de la situation des travaux relatifs au dispositif national de prévention, de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution par les hydrocarbures**

*M. Théophile Richard, Directeur Général du Centre de Protection du Milieu Marin et des Zones Côtières, Ministère de l'Environnement*

M. Richard a détaillé le projet de dispositif national sur lequel les participants de l'atelier ont été amenés à travailler. Il a notamment insisté sur les rôles et responsabilités des différents acteurs impliqués dans la préparation à la lutte et la lutte contre les pollutions marines par les hydrocarbures. Il a ainsi rappelé le rôle central du Préfet maritime dans la coordination de la réponse en mer. Le préfet côtier est l'autorité responsable de la lutte à terre. M. Richard a également fait l'inventaire de la législation guinéenne existante relative à la préparation à la lutte et à la lutte contre les pollutions marines accidentelles.



### **Session 3: Présentation des vulnérabilités économiques et environnementales de la Guinée**

*M. Fodé Traoré, Ingénieur Cartographe, Direction Générale du Centre d'Observation de Surveillance et d'Information Environnementales (COSIE)*

M. Traoré a rappelé les différents types de vulnérabilités économiques, sociales et environnementales de la zone littorale de Guinée. Il a notamment évoqué le nombre élevé d'estuaires ainsi que d'importantes zones de mangroves. Néanmoins, le cartographe a expliqué que ces ressources étaient menacées du fait d'un manque de réglementation stricte. Ainsi, les zones de mangroves sont en fort recul.

Les autorités guinéennes ne disposent pas, à l'heure actuelle, d'atlas de vulnérabilité. M. Traoré a souligné le manque d'expertise locale comme un des obstacles au développement de ces cartes.

### **Session 4: Présentation du plan d'intervention sectoriel de SGP et de SOGUILUBE**

*M. Mamadou Djan Barry, Responsable Hygiène Sécurité Environnement de SGP et M. Madany Dia, Responsable Exploitation de SOGUILUBE*

M. Djan Barry et Dia ont expliqué le rôle de la Société Guinéenne des Pétroles (SGP) et de la Société Guinéenne des Lubrifiants et Emballages (SOGUILUBE) dans la réception et le stockage d'hydrocarbures et de lubrifiants pour le compte de Total et de Vivo Energy. Les représentants ont détaillé le plan mutuel de lutte anti-pollution, basé sur une évaluation des risques de pollution maritime et terrestre. Ce plan est le seul plan sectoriel qui ait été approuvé par le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts. Ils ont également décrit les moyens humains et matériels à leur disposition. Enfin, les différentes opérations de prévention et de suivi ont été présentées : exercices conjoints avec les autorités gouvernementales, réunions de préparation avant la réception d'un tanker, réunions trimestrielles accompagnées de plans d'action, révisions du plan anti-pollution après chaque audit et chaque modification des installations.

### **Session 5: Présentation des objectifs, du programme et de la méthode de travail**

*M. Jean-Claude Sainlos, consultant OMI*

M. Sainlos a présenté à l'ensemble des participants les objectifs de cet atelier en insistant sur la nécessité d'obtenir des résultats tangibles. Il a également souligné l'importance de finaliser un cadre juridique et réglementaire solide ainsi qu'un plan national d'intervention d'urgence accompagné de ses annexes. Le programme des quatre jours a ensuite été détaillé. L'accent a été mis sur le rôle de chacun des trois groupes de travail se réunissant durant le deuxième et le troisième jour. Les objectifs et responsabilités spécifiques ont été détaillés :

<b>Groupe de travail 1: Cadre juridique et organisationnel</b>	<b>Groupe de travail 2 : Projet de Plan National d'Urgence</b>	<b>Groupe de travail 3 : Annexes au Plan d'Urgence</b>
-Adhésion aux conventions internationales -Transposition des principales dispositions des conventions internationales -Définition claire et attribution des responsabilités	-Organisation du dispositif de lutte -Evaluation des risques et inventaires des moyens -Procédures -Planification de l'intervention -Dispositions financières -Coopération internationale -Formations et exercices -Amendements	-Coordonnées des intervenants -Liste des experts -Inventaire des personnels et équipements et temps de mobilisation -Cartographie des risques -Atlas de sensibilités environnementales et économiques -Registre de base de données -Correspondants étrangers -Documentation technique et guides



## **Session 6: Constitution des groupes de travail**

### *Ensemble des participants*

Monsieur Sainlos et Madame Blais ont rappelé aux participants les responsabilités de chaque groupe de travail. Sur la base de ces indications et des connaissances et des compétences de chaque personne, les trois groupes ont été constitués.

<b>Groupe de travail 1: Cadre juridique et organisationnel</b>	<b>Groupe de travail 2 : Projet de Plan National d'Urgence</b>	<b>Groupe de travail 3 : Annexes au Plan d'Urgence</b>
Représentants de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence de Navigation Maritime</li> <li>• Préfecture Maritime</li> <li>• Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, Centre de Protection du Milieu Marin et des Zones Côtières</li> <li>• Société Guinéenne des Lubrifiants et Emballages (SOGUILUBE)</li> <li>• Gendarmerie Maritime et Fluviale</li> </ul>	Représentants de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préfecture Maritime</li> <li>• Etat Major de la Marine Nationale</li> <li>• Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Direction Nationale de l'Environnement</li> <li>○ Centre de Protection du Milieu Marin et des Zones Cotieres</li> </ul> </li> <li>• Société Guinéenne des Pétroles</li> <li>• Direction Nationale de la Marine Marchande</li> <li>• Centre National des Sciences Halieutiques de Bousoura</li> </ul>	Représentants de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Direction Nationale de l'Environnement</li> <li>○ Centre de Protection du Milieu Marin et des Zones Côtières</li> <li>○ Centre d'Observation de Surveillance et d'Information Environnementales</li> </ul> </li> <li>• Protection Civile</li> <li>• Etat Major de la Marine Nationale</li> </ul>

## **JOUR 2 Mercredi 1 juin 2016**

La seconde journée a été consacrée au début des travaux des trois groupes constitués lors du premier jour.

### **Session 7: Réunion des groupes de travail**

#### *Ensemble des participants*

Sur la base de documents existants (réglementation nationale, projet de documents officiels etc.) le premier groupe de travail a discuté de l'attribution des rôles et responsabilités des différents acteurs. Le second groupe, sur la base de lignes directrices sur les éléments essentiels d'un plan national d'urgence, a débuté la rédaction d'un document. Le dernier groupe de travail a listé les annexes nécessaires et a débuté le recueil d'informations. Par souci de cohérence, les groupes ont partagé les résultats des groupes de travail en fin de journée.

## **JOUR 3 Jeudi 2 juin 2016**

Les travaux des trois groupes ont repris durant la troisième journée.

### **Session 8: Réunion des groupes de travail**

#### *Ensemble des participants*

Le premier groupe a préparé un arrêté interministériel définissant les responsabilités des entités concernées. Le projet de plan d'urgence a été poursuivi par le second groupe. Le dernier groupe a pu regrouper la quasi-totalité des informations nécessaires pour finaliser les annexes du plan.

L'avancée des travaux a été présentée par les rapporteurs des trois groupes en fin de journée.

**JOUR 4**    **Vendredi 3 juin 2016**

**Session 9: Session plénière et adoption du rapport**

*Ensemble des participants*

Lors de la dernière journée, l'ensemble des travaux des trois groupes ont été consolidés et discutés en session plénière. Le projet de rapport final comprend :

- Le projet d'arrêté interministériel relatif à la coordination, la participation et la contribution à la préparation à la lutte contre les pollutions marines par les hydrocarbures ainsi qu'aux responsabilités concernant la conduite des opérations de lutte ;
- Le projet de plan national d'intervention d'urgence en cas de pollution marine par les hydrocarbures ; et
- Les projets d'annexes au plan

Ces documents sont disponibles à la fin de rapport, en appendice.

Le projet de rapport a été adopté par l'ensemble des participants. Il est à noter que tous ces projets de documents devront faire l'objet de consultations avec les ministères et autorités compétentes afin de les finaliser.

**6.3. Cérémonie de clôture**

La cérémonie de clôture s'est déroulée en présence du Contre-Amiral Lansana Touré, Préfet Maritime de Guinée et de Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts.

Le Contre-Amiral Lansana Touré a félicité les participants pour les résultats obtenus. Il a invité les acteurs concernés à s'assurer de la bonne mise en œuvre des recommandations afin d'obtenir un plan efficace et cohérent. Il a rappelé l'importance de la participation de chacun dans ce processus.

Le Secrétaire Général a remercié les participants et a assuré, au nom de Madame la Ministre excusée, que les services concernées mettront tout en œuvre pour aboutir à la finalisation du dispositif national de prévention, de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution par les hydrocarbures. Il a également remercié les experts ainsi que la SGP et la SOGUILUBE pour le soutien financier qu'ils ont bien voulu apporter à cet atelier.

La représentante de l'OMI a remercié les participants pour leur implication dans les travaux qui a permis d'atteindre les objectifs fixés et de produire des résultats tangibles qui permettront à la Guinée de renforcer son dispositif national de prévention, de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution par les hydrocarbures. Le discours est disponible en annexe 6 de ce rapport.

## **7. Recommandations**

Des recommandations relatives à la procédure de finalisation du dispositif national, accompagnées d'un calendrier, ont été discutées. Les propositions suivantes ont été adoptées :

### **1. Signature de l'arrêté interministériel relatif à la coordination, la participation et la contribution à la préparation à la lutte contre les pollutions marines par les hydrocarbures ainsi qu'aux responsabilités concernant la conduite des opérations de lutte**

Le Ministre de l'Environnement, conjointement avec le Préfet maritime, transmettront au Secrétariat Général du Gouvernement en vue de son examen par le gouvernement et de sa signature par le Premier Ministre le projet d'arrêté interministériel relatif à la coordination, la participation et la contribution à la préparation à la lutte contre les pollutions marines par les hydrocarbures ainsi qu'aux responsabilités concernant la conduite des opérations de lutte. Il est souhaitable que le projet d'arrêté puisse être signé et promulgué avant octobre 2016.

### **2. Convocation de la Commission nationale pour la planification d'urgence en cas de pollution marine par les hydrocarbures**

Le Ministre de l'Environnement, conjointement avec le Préfet maritime, convoquera avant le mois de décembre 2016 la première réunion de la Commission afin de finaliser le projet de plan d'intervention d'urgence. La Commission établira un calendrier pour l'élaboration des Plans Mer et Terre, ainsi qu'un programme de formation.

### **3. Accession aux Conventions internationales**

Il est demandé au Ministère des Transports (Direction Nationale de la Marine Marchande) d'engager avant décembre 2016, le processus d'accession aux Conventions de l'OMI suivantes:

- Intervention 69, Protocol 73
- Bunker 2001
- OPRC/HNS 2000
- HNS Convention 96, Protocol 2010
- WRC Nairobi 2007

### **4. Révision du projet de Code pétrolier et de Contrat type**

Un examen rapide du projet de Code pétrolier révisé a fait apparaître une erreur et des lacunes sur les points suivants :

- La responsabilité de l'établissement d'une zone de sécurité maritime relève du Ministère des Transports (Direction Nationale de la Marine Marchande) et non pas du Ministère des Mines. Le projet d'article 58 devrait être corrigé en conséquence.
- Le projet de Code pétrolier et le projet de contrat type ne contiennent pas de dispositions spécifiques et détaillées relatives :

- aux obligations des opérateurs concernant la préparation à la lutte et la lutte contre les accidents de pollution par les hydrocarbures. Cette lacune devrait être corrigée.
- à l'obligation pour l'opérateur d'avoir une assurance ou garantie financière couvrant sa responsabilité pour les dommages à l'environnement. Cette lacune devrait être corrigée.

Le suivi de ces corrections devra être effectué par le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts.

#### **5. Dispersants**

Il est recommandé au Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts d'élaborer, avant décembre 2017, une politique nationale d'utilisation des dispersants dans la lutte contre la pollution par les hydrocarbures et de préparer un décret fixant la liste des produits dispersants autorisés ainsi que les conditions de leur utilisation. La politique devra prévoir une demande d'autorisation avant utilisation qui sera soumise au Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts.

#### **6. Gestion des déchets**

Il est recommandé au Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts d'élaborer, avant décembre 2017, une stratégie nationale de gestion des déchets collectés durant et après les opérations de lutte contre la pollution marine et côtière par les hydrocarbures.

#### **7. Développement d'un atlas de vulnérabilité**

Il est recommandé au Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts d'initier le processus d'élaboration d'un atlas de vulnérabilité pour la Guinée.

#### **8. Révision et mise à jour des codes**

Il est recommandé, après que les audits en cours auront été finalisés, de procéder à la révision et à la mise à jour des lois et règlements relatifs à la prévention, la préparation à la lutte et la lutte contre les pollutions marines.

#### **9. Fonds POLMAR**

Il est recommandé de créer un fonds POLMAR. A cette fin, il est demandé au Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts d'initier le processus conduisant à la création d'un tel fonds.

**Tableau récapitulatif des recommandations et du calendrier :**

Recommandation	Entité responsable	Date proposée
<b>1. Signature par le Chef du Gouvernement de l'arrêté interministériel</b>	Ministre de l'Environnement et Préfet Maritime	Octobre 2016
<b>2. Convocation de la Commission nationale</b>	Ministre de l'Environnement et Préfet Maritime	Décembre 2016
<b>3. Accession aux Conventions internationales de l'OMI</b>	Ministère des Transports	Décembre 2016
<b>4. Suivi de la révision du projet de Code pétrolier</b>	Ministère de l'Environnement	
<b>5. Etablissement d'une politique nationale sur l'utilisation des dispersants</b>	Ministère de l'Environnement	Fin 2017
<b>6. Etablissement d'une politique nationale de gestion des déchets</b>	Ministère de l'Environnement	Fin 2017
<b>7. Développement d'un atlas de cartes de vulnérabilité</b>	Ministère de l'Environnement	
<b>8. Révision et mise à jour des codes</b>	Ministères de l'Environnement, Ministère des Transports, Ministère des Mines	
<b>9. Création d'un fonds POLMAR</b>	Ministère de l'Environnement	Février 2017

## **APPENDICE 1 : Projet d'arrêté interministériel**

### **Projet d'arrêté interministériel relatif à la coordination, la participation et la contribution à la préparation à la lutte contre les pollutions marines par les hydrocarbures ainsi que les responsabilités concernant la conduite des opérations de lutte.**

#### **Article 1- Coordination de la préparation à la lutte contre les pollutions marines par les hydrocarbures**

Le Ministère de l'Environnement et la Préfecture Maritime exercent conjointement la coordination de l'ensemble des ministères et organismes concernés par la préparation à la lutte en cas de pollution marine par les hydrocarbures.

#### **Article 2 – Commission nationale pour la planification d'urgence en cas de pollution marine par les hydrocarbures**

Est créée sous l'autorité du Ministre en charge de l'Environnement et du Préfet maritime une Commission nationale pour la planification d'urgence en cas de pollution marine par les hydrocarbures.

Le Ministre en charge de l'Environnement et le Préfet maritime ou leurs représentants président conjointement la Commission nationale pour l'élaboration et la mise à jour régulière du plan national d'urgence contre les pollutions marines accidentelles. Ils convoquent au moins deux fois par an la Commission.

La Commission nationale est composée des représentants des ministères et organismes mentionnés aux articles 4 et 5 ci-dessous.

La première tâche de la Commission nationale sera de finaliser le projet de Plan d'intervention d'urgence en cas de pollution marine par les hydrocarbures puis périodiquement, autant que nécessaire, de le compléter, de l'amender et d'assurer le suivi de sa mise en œuvre.

#### **Article 3 – Responsabilités concernant la conduite des opérations de lutte**

Le Préfet maritime est l'autorité responsable de la lutte en mer. A cette fin le Préfet maritime fait établir un plan d'urgence mer .Si la situation l'impose le Préfet maritime déclenche le plan d'urgence mer après consultation du Ministre en charge de l'Environnement. Le Préfet maritime exerce le contrôle et la supervision de la mise en œuvre du plan d'urgence de bord par le commandant de navire ainsi que la mise en œuvre de plan d'urgence par l'opérateur d'installations de forage en mer et il s'assure de la cohérence de ces plans avec le plan d'urgence mer.

Le Gouverneur de la zone spéciale de Conakry est l'autorité responsable de la lutte à terre dans sa zone. A cette fin il fait établir le Plan d'urgence de la zone spéciale de Conakry. Si la situation l'impose il déclenche, le plan d'urgence de sa zone après consultation de son ministère de tutelle et du Ministre en charge de l'Environnement. Il exerce le contrôle et la supervision de la mise en œuvre du plan d'urgence des opérateurs d'installations de stockage d'hydrocarbures, il s'assure de la cohérence de ces plans avec le plan d'urgence de la zone spéciale de Conakry.

Le Préfet terrestre est l'autorité responsable de la lutte à terre. A cette fin le Préfet terrestre fait établir un Plan d'urgence terre. Si la situation l'impose le Préfet terrestre déclenche, le plan d'urgence terre après consultation du Ministre de l'Administration du Territoire et du Ministre en charge de l'Environnement. Le Préfet terrestre exerce le contrôle et la supervision de la mise en œuvre du plan d'urgence des opérateurs d'installations de stockage d'hydrocarbures. Il s'assure de la cohérence de ces plans avec le plan d'urgence terre.

En tant que de besoin les Gouverneurs de région (BOKE et KINDIA) exercent la coordination de la mise en œuvre des plans d'urgence terre de leur région.

Coordination des plans d'urgence mer et terre :

En cas de déclenchement du plan d'urgence mer et du plan d'urgence terre ou plan d'urgence de la zone spéciale de Conakry, le Préfet maritime exerce la coordination des opérations de lutte en mer et de lutte à terre.

En cas d'évènement dans un port susceptible d'affecter le littoral et les espaces maritimes le Préfet maritime coordonne les opérations de lutte en mer et de lutte à terre.

Le soutien aux autorités responsables de la lutte est assuré par deux structures :

- La Structure en charge de l'organisation et la gestion de la Coopération et de l'assistance internationale ;
- La Structure en charge de l'organisation et la coordination du soutien aux autorités opérationnelles par les ministères et organismes participants ou contribuant au Plan d'urgence national.

Le Plan d'urgence national fixe la composition et les fonctions de ces deux structures.

L'activation de la mise en place de ces structures se fait sur demande du Préfet maritime ou/et du Gouverneur de la zone de Conakry ou/et le Préfet terrestre.

**Article 4 – Participation à la préparation à la lutte et contre les pollutions marines par les hydrocarbures.**

Participent à la préparation à la lutte :

- Ministère de l'Environnement
- Ministère de la Défense
- Ministère des Transports
- Ministère des Travaux Publics
- Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire
- Ministère du Plan et de Coopération Internationale
- Ministère de l'Hôtellerie, du Tourisme et de l'Artisanat.
- Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
- Ministère des Mines et de la Géologie
- Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
- Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Economie Maritime.

- Ministère des Affaires étrangères.
- Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
- Ministères des Finances
- Ministère du Budget

Les autorités locales participent à la lutte contre les pollutions marines par les hydrocarbures.

**Article 5 – Contribution à la préparation à la lutte et de lutte contre les pollutions marines par les hydrocarbures**

Sont amenés à contribuer en fonction de leurs moyens et en tant que de besoin les administrations et organismes suivants :

- Le Ministère en charge de la Santé
- Le Ministère en charge des Communications
- Les organismes de recherche
- Les services météorologiques
- Les programmes environnementaux
- Les ONGs
- Le Groupement Professionnel des Pétroliers.

*APPENDICE 2 : Projet de plan national d'urgence*

# REPUBLIQUE DE GUINEE

## **PLAN NATIONAL D'INTERVENTION D'URGENCE EN CAS DE POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES (PNIU)**

Juin 2016

# Tables des Matières

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>21</b>
1.1	CONTEXTE .....	21
1.2	OBJECTIFS DU PLAN NATIONAL D'INTERVENTION D'URGENCE (PNIU).....	21
1.3	CADRE JURIDIQUE.....	22
1.3.1	Les conventions internationales pertinentes .....	22
1.3.2	La législation et réglementation nationale.....	22
1.4	CHAMP D'APPLICATION .....	23
1.4.1	Géographique.....	23
1.4.2	Type de pollution.....	23
1.4.3	Sources de pollution .....	23
1.5	DÉFINITIONS .....	23
1.6	ABRÉVIATIONS.....	25
<b>2</b>	<b>RISQUES DE POLLUTION DE LA MER ET DU LITTORAL DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE DUS AUX DEVERSEMENTS D'HYDROCARBURES .....</b>	<b>25</b>
2.1	FACTEURS GÉOGRAPHIQUES .....	25
2.2	DONNÉES CLIMATOLOGIQUES DU MILIEU .....	25
2.2.1	Climat .....	25
2.2.2	Vents.....	25
2.2.3	Température.....	25
2.2.4	Courants .....	25
2.2.5	Marées.....	26
2.3	INSTALLATIONS ET ZONES DE LA COTE DE GUINEE SENSIBLES AUX DEVERSEMENTS DES HYDROCARBURES .....	26
2.4	SOURCES POTENTIELLES DE DÉVERSEMENT D'HYDROCARBURES.....	26
<b>3</b>	<b>L'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE PREPARATION A LA LUTTE ET DE LUTTE .....</b>	<b>27</b>
3.1	LA COORDINATION DE LA PREPARATION A LA LUTTE .....	27
3.2	LA COMMISSION NATIONALE POUR LA PLANIFICATION D'URGENCE EN CAS DE POLLUTION MARINE PAR LES HYDROCARBURES.....	27
<b>4</b>	<b>LES RESPONSABILITES CONCERNANT LA CONDUITE DES OPERATIONS DE LUTTE.....</b>	<b>27</b>
4.1	LES AUTORITES RESPONSABLES DE LA LUTTE .....	27
4.1.1	Le Préfet Maritime est l'autorité responsable de la lutte en mer.....	27
4.1.2	Le Gouverneur de la zone spéciale de Conakry est l'autorité responsable de la lutte à terre dans sa zone.....	28
4.1.3	Le Préfet terrestre est l'autorité responsable de la lutte à terre .....	28
4.1.4	Coordination des plans d'Urgence mer et terre.....	28
4.2	LES STRUCTURES DE SOUTIEN AUX AUTORITES RESPONSABLE DE LA LUTTE .....	28
4.2.1	La Structure en charge de l'organisation et la gestion de la Coopération et de l'assistance internationale. ....	28
4.2.2	La Structure en charge de l'organisation et la coordination du soutien aux autorités opérationnelles par les ministères et organismes participants ou contribuant au Plan d'urgence national. 28	
4.2.3	L'activation de la mise en place de ces structures se fait sur demande du Préfet Maritime ou/et du Gouverneur de la zone de Conakry ou/et le Préfet terrestre.....	28
4.3	L'OBLIGATION FAITE A L'INDUSTRIE DE DEVELOPPER ET MAINTENIR LEUR PLAN D'URGENCE LEQUEL DOIT ETRE COORDONNE AVEC LE PLAN D'URGENCE MER OU/ET LE PLAN D'URGENCE TERRE. ....	28
<b>5</b>	<b>LES STRUCTURES DE COMMANDEMENT OPERATIONNEL .....</b>	<b>29</b>
5.1	DANS LE CADRE DE LEUR PLAN D'URGENCE LES AUTORITES RESPONSABLES DES OPERATIONS DE LUTTE ETABLISSENT/METTENT EN PLACE LEURS STRUCTURES DE COMMANDEMENT OPERATIONNEL : .....	29
5.1.1	Le préfet maritime dispose du Centre Opérationnel Maritime le COM comme structure de commandement au niveau central. En fonction des circonstances il peut mettre en place des centres de commandement opérationnel sur zone. ....	29
5.1.2	Le Gouverneur de la zone spéciale de Conakry et les Préfets terrestre mettent en place leur propre centre de commandement opérationnel terre.....	29

5.1.3	Dans le cas du déclenchement du plan d'urgence mer et d'un plan d'urgence terre le centre opérationnel maritime devient le centre de commandement principal à travers lequel s'exerce la coordination.....	29
5.2	LE COMMANDEMENT OPERATIONNEL DANS LE CONTEXTE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET DE L'ASSISTANCE MUTUELLE.....	29
5.2.1	Le Centre Opérationnel Maritime assure la coordination des actions de lutte .....	29
5.2.2	Les Centres de Commandement opérationnel terrestre .....	30
<b>6</b>	<b>PROCÉDURES.....</b>	<b>30</b>
6.1	PROCÉDURE D'ALERTE ET DE NOTIFICATION .....	30
6.2	LIAISON.....	31
6.2.1	Avec le commandant du navire ses assureurs et représentants.....	31
6.2.2	Avec les opérateurs de plateforme de forage en mer .....	31
6.2.3	Avec les opérateurs d'installation de manutention et de stockage d'hydrocarbures.....	31
6.3	DEMANDE D'ASSISTANCE .....	31
6.4	COOPERATION REGIONALE, PROTOCOLE A LA CONVENTION D'ABIDJAN .....	31
6.5	ARRANGEMENTS AVEC L'INDUSTRIE .....	31
6.6	MOBILISATION ET DEMOBILISATION DES EQUIPEMENTS ET PERSONNELS .....	31
<b>7</b>	<b>DISPOSITIONS FINANCIÈRES .....</b>	<b>32</b>
7.1	DISPOSITIONS POUR L'ENGAGEMENT DES DEPENSES RELATIVES AUX OPERATIONS DE LUTTE (LE FINANCEMENT DE LA LUTTE) .....	32
7.2	DISPOSITIONS POUR LA PREPARATION DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES DEPENSES DE LUTTE ET/ OU D'INDEMNISATION POUR LES DOMMAGES .....	32
7.3	FINANCEMENT DU PNIU .....	32
<b>8</b>	<b>CONSIDÉRATIONS TECHNIQUES ET OPÉRATIONNELLES .....</b>	<b>32</b>
8.1	NIVEAUX D'INTERVENTION .....	32
8.2	PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LUTTE.....	32
8.3	STRATÉGIES DE LUTTE.....	33
8.4	MOYENS DE LUTTE .....	33
8.4.1	Disponibilité actuelle en équipements de lutte .....	34
8.4.2	Sites de stockages des équipements .....	34
8.5	SCÉNARIOS PROBABLES DE POLLUTIONS OFFSHORE.....	34
<b>9</b>	<b>FORMATIONS .....</b>	<b>34</b>
9.1	PLAN DE FORMATION .....	34
9.2	EXERCICES .....	34
<b>10</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>35</b>
<b>11</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>36</b>
	Responsabilités et missions des ministères et organismes participants ou contribuant à la préparation à la lutte ou la lutte (à vérifier, compléter et faire figurer en annexe) .....	36

## **1 INTRODUCTION**

### **1.1 Contexte**

La République de Guinée est située en Afrique de l'Ouest. Elle est limitée à l'Est par le Mali et la Côte d'Ivoire, à l'Ouest par l'Océan Atlantique, au Nord par la Guinée Bissau, le Sénégal et le Mali, au Sud par la Sierra Léone et le Libéria.

Elle a une superficie de 245 857 km<sup>2</sup> avec un interface terre mer d'environ 300 km. Cette façade maritime est dans le Golfe de Guinée où la navigation maritime est très intense par les navires de toutes catégories.

La République de Guinée dispose de deux grands ports :

- Le port de Conakry
- Le port de Kamsar

La Guinée est membre de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) depuis 1975. A ce titre, elle a ratifié et signé la majeure partie de ses conventions. Elle est membre fondateur de l'organisation Maritime des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAO).

La nécessité d'un Plan National d'Intervention d'Urgence (PNIU) contre la pollution marine et côtière par les hydrocarbures en cas de déversement le long de la côte a été reconnue officiellement.

### **1.2 Objectifs du Plan National d'Intervention d'Urgence (PNIU)**

Le plan national d'intervention d'urgence est une composante de l'ensemble du dispositif national de prévention, de préparation à la lutte et de lutte contre les pollutions marines par des hydrocarbures. Ce dispositif s'appuie sur les conventions internationales et s'inscrit dans le cadre de la législation et la réglementation nationale ainsi que dans le cadre institutionnel fixé par celle-ci.

L'objet du Plan est de:

- 1) Organiser la coordination de la préparation à la lutte ;
- 2) Mettre en place le dispositif de lutte ;
- 3) Organiser la participation et la contribution des ministères et organismes concernés à la préparation à la lutte et au dispositif de lutte ;
- 4) Prévoir après le déclenchement d'un plan d'urgence mer ou terre la mise en place de structures de soutien aux autorités responsables de la lutte ;
- 5) Fixer les diverses procédures à suivre
- 6) Arrêter des dispositions financières (financement /remboursement/ indemnisation)
- 7) Se préparer pour la coopération et l'assistance internationale
- 8) Prévoir des mesures et arrangements pour des opérations de restauration
- 9) Préparer des programmes de formation et des exercices
- 10) Recueillir sous forme d'annexes toutes les informations nécessaires à la préparation à la lutte et à la lutte.

## 1.3 Cadre juridique

### 1.3.1 Les conventions internationales pertinentes

#### 1.3.1.1 Droit de la mer

**A compléter**

#### 1.3.1.2 MARPOL

**A compléter**

#### 1.3.1.3 OPRC et OPRC/HNS

**A compléter**

#### 1.3.1.4 Intervention

**A compléter**

#### 1.3.1.5 Salvage

**A compléter**

#### 1.3.1.6 CLC

**A compléter**

#### 1.3.1.7 Bunker

**A compléter**

#### 1.3.1.8 Funds

**A compléter**

#### 1.3.1.9 HNS

**A compléter**

#### 1.3.1.10 Wrecks Removal

**A compléter**

#### 1.3.1.11 Protocole à la Convention d'Abidjan

**A compléter**

### 1.3.2 La législation et réglementation nationale

#### 1.3.2.1 Les codes

##### 1.3.2.1.1 Code de l'Environnement

**A compléter**

##### 1.3.2.1.2 Code de la Marine marchande

**A compléter**

##### 1.3.2.1.3 Code Pétrolier

**A compléter**

### 1.3.2.2 Les décrets

**A compléter**

### 1.3.2.3 L'arrêté interministériel

**A compléter**

## 1.4 Champ d'application

### 1.4.1 Géographique

- Les eaux intérieures
- Le littoral
- La mer territoriale
- La zone économique exclusive

### 1.4.2 Type de pollution

- Les hydrocarbures

### 1.4.3 Sources de pollution

- Les navires
- Les activités portuaires
- Les installations de manutention et de stockage d'hydrocarbures
- Les plateformes d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures en mer

## 1.5 Définitions

**Hydrocarbure:** hydrocarbures de toute sorte, y compris le brut, le fuel, les résidus et les produits raffinés

**Préparation à la lutte :** les actions menées par les pouvoirs publics afin d'assurer la permanence d'un dispositif national de lutte contre les pollutions marines accidentelles, notamment par la préparation et la mise en œuvre de plans d'intervention d'urgence, par la formation et l'entraînement aussi bien des utilisateurs de matériel afin de l'entretenir au mieux, que du commandant de crise et de son équipe de direction.

**Lutte:** Toute opération menée en mer, à terre, à la suite d'un déversement en mer d'hydrocarbures ou d'autres substances nuisibles en vue d'en limiter les conséquences pour le milieu marin, fluvial, lacustre, lagunaire et le littoral.

**Pollution marine accidentelle:** Tout déversement en mer d'hydrocarbures ou d'autres produits nocifs ayant une origine accidentelle, qui crée ou est susceptible de créer des dommages au milieu marin, fluvial, lacustre ou lagunaire et au littoral.

**Accident maritime :** désigne, l'abordage de navires, l'échouement ou tout incident de navigation ou autre évènement à bord de navire ou extérieur à lui qui a pour effet des dommages matériels ou la menace de dommages matériels imminents pour le navire ou sa cargaison

**Pollution de faible ampleur ou de gravité mineure:** Toute pollution résultant d'un déversement accidentel de 1 à 7 tonnes ou inférieur à 50 m<sup>3</sup> d'hydrocarbures pendant un temps court, ne

mettant pas en danger l'environnement, et ne nécessitant pas le recours à des moyens exceptionnels et combattre sans déclenchement du Plan National d'Intervention d'Urgence (PNIU).

**Pollution de moyenne ampleur ou de gravité moyenne:** Toute pollution résultant d'un déversement d'hydrocarbures de 7 à 700 tonnes, ou de 50 à 5000 m3 nécessitant les moyens d'intervention locaux.

**Pollution massive ou de gravité majeure:** Toute pollution ou menace de pollution résultant d'un déversement d'hydrocarbures supérieur à 700 tonnes ou 5000 m3 présentant une gravité ou une complexité telle qu'elle peut porter une atteinte majeure à l'environnement notamment au littoral, imposant le déclenchement du Plan National d'Intervention d'Urgence et nécessitant la mobilisation de l'ensemble des moyens disponibles tant au niveau national qu'international.

**Substances nuisibles:** Toute substance dont l'introduction en mer, fleuve, lac ou lagune est susceptible de mettre en danger la santé de l'homme, de nuire aux ressources biologiques, à la faune et à la flore marines, de porter atteinte à l'agrément des sites ou gêner toute autre utilisation légitime de la mer, notamment toute substance soumise à un contrôle en vertu des présentes conventions.

**Autorité:** Désigne le Gouvernement de l'Etat qui exerce son autorité sur le navire, les plates-formes fixes ou flottantes, et sur les eaux relevant de sa zone économique exclusive.

**Evènement de pollution:** Désigne un fait ou un ensemble de faits ayant la même origine dont résulte ou peut résulter un rejet d'hydrocarbures ou d'autres substances nuisibles et qui présente ou peut présenter une menace pour le milieu marin ou pour le littoral ou les intérêts connexes et qui requiert une action urgente ou d'autres mesures de lutte immédiates.

**Autorité opérationnelle:** Organisme désigné par le Gouvernement dans le cadre du plan, pour assumer la responsabilité de l'ensemble des interventions destinées à faire face aux situations critiques en mer, fleuves, lacs et lagunes

**Commandement opérationnel:** Coordination globale et direction des opérations de lutte

**Centre de coordination de la lutte:** Bureau fonctionnant 24heures sur 24 et comportant les équipements de communication appropriés, installés aux fins du plan lorsque celui-ci est activé ;

**Opérations en mer :**Toutes mesures, y compris l'intervention sur la source de pollution, la surveillance en mer, le confinement de la pollution, la récupération du polluant, l'application d'agents de traitement à partir des navires ou d'aéronefs, ou toute autre action menée au large pour répondre à un évènement de pollution, diminuer son étalement et faciliter la récupération du polluant ainsi que pour réduire les conséquences de l'évènement

**Opérations à terre:** Toute action menée sur le rivage ou en mer en frange littorale en vue de récupérer, enlever ou détruire le polluant et de réduire son impact ou ses effets

**Situation critique:** Tout accident, évènement incident ou situation quelle qu'en soit la cause, qui donne lieu à une pollution importante ou qui constitue une menace imminente de pollution importante du milieu marin par les hydrocarbures. Au nombre de telles situations critiques se trouvent entre autres, les abordages, échouements et autres évènements mettant en cause des

navires, les éruptions survenues à la suite d'activités de forage et de production pétrolière, ainsi que la présence d'hydrocarbures due à la défaillance d'installations industrielles.

## **1.6 Abréviations**

*A compléter*

## **2 Risques de pollution de la mer et du littoral de la République de Guinée dus aux déversements d'hydrocarbures**

### **2.1 Facteurs géographiques**

S'ouvrant sur l'Océan Atlantique par une façade de quelques 300 km de long allant du sud au nord, avec une largeur de moyenne de 50 km. La superficie totale de la mangrove était estimée à environ 350 000 ha en 1950 ; en 2011, elle n'occupe que 250 000 ha.

La hauteur moyenne de la marée est de 4,50m ; elle atteint exceptionnellement 5 à 6m au nord de Kamsar et 7m au niveau des estuaires.

### **2.2 Données climatologiques du milieu**

#### **2.2.1 Climat**

Le climat de la région côtière guinéenne est influencé par le courant alizé nord, le courant alizé sud, le courant des canaries et le contre courant alizé. Le climat de la zone côtière guinéenne est la variante sub-guinéenne. La saison pluvieuse commence en mai et fini en novembre.

#### **2.2.2 Vents**

Au cours soufflent alternativement l'harmattan et la mousson ; le premier est un vent sec de direction NE-SW et E-W ; il est chaud et frais la nuit ; il contribue au dessèchement de la végétation et du sol. La mousson souffle d'ouest en est, du Sud/Ouest en Est et du Sud/Ouest en Nord/Est ; elle se fait sentir dès mars mais son influence ne devient prépondérante qu'en Avril-Mai. Toute l'année, la zone côtière est soumise à la prise marine qui peut pénétrer jusqu'à 2 km à l'intérieur des terres.

#### **2.2.3 Température**

La température de la surface de la mer est élevée, elle est de 26°5 en mars et 29°0 en octobre. Au fond de l'eau elle oscille entre 25° et 29°4 C. Les apports fluviaux interviennent dans les régions côtières favorisant le dessalement des eaux de surfaces. La salinité peut tomber par endroits en rapport avec les fortes précipitations jusqu'à 4-5‰ au niveau des embouchures des fleuves.

#### **2.2.4 Courants**

La description de la circulation générale des eaux du Golfe de Guinée repose sur celle des courants de dérive (apériodique), des courants géostrophiques ou courant de gradient (permanents) et la composante du courant qui permet de décrire la circulation dans les couches profondes.

### 2.2.5 Marées

La marée a un caractère semi-diurne de type régulier (indicateur du caractère des marées supérieures 0,5) le long de la côte guinéenne. En outre les observations sur le niveau, effectuées dans certains sites, ont permis d'établir que l'importante étendue des basses eaux, le relief de fond marin et la configuration des embouchures favorisent l'amplification de la marée sur la côte guinéenne.

En moyenne cette amplification est de : 3,5m à Benty ; 3,9m au port de Conakry ; 3,8m à Koba ; 3,2m à Boffa ; 5,2 à 5,9m dans la zone du Rio Compony. Les hauteurs maximales et moyennes de la marée sont respectivement de 3,9m et 2,12m à Benty, de 4,5m et 2,2m à Conakry, de 4,88m et 2,28m à Taboriah (Koba), de 5,7m à Kamsar et de 7m dans le Rio Compony et dans l'estuaire de la Soumba.

## 2.3 Installations et zones de la côte de Guinée sensibles aux déversements des hydrocarbures

- Port de Conakry et Port de Kamsar
- Port de Konta (Forécariah)
- Installations portuaires
- Grandes agglomérations (Conakry et Kamsar)
- Ecosystèmes marins (tortues marines, dauphins, mangroves, lamantins, ...)
- Aires marines protégées (sanctuaire de faune des Iles de Loos, Aire communautaire gérée de Tristao, Aire Marine Protégée de Alcatraz, la réserve communautaire de Kapatchez, la Méla Koré en cours de création)
- Mangroves
- Débarcadères
- Plaines rizicoles,
- Estuaires, lagunes, baies et les bras de mer
- Plages du littoral
- Zones maritimes guinéennes (eaux territoriales-12milles marin, zone contigüe-24milles marin et la ZEE-200milles marin)

## 2.4 Sources potentielles de déversement d'hydrocarbures

- Trafic maritime intense passant au large des côtes notamment de navires pétroliers et le trafic maritime à destination et en provenance des deux principaux ports de la Guinée (Conakry et Kamsar)

### **Carte existante des lignes de navigation passant au large de la Guinée à intégrer**

- Déversement de produits pétroliers suite au transbordement en mer
- Accidents des navires vétustes (manque de veeting- contrôle technique)
- Echouages des bateaux en mer
- Déversement provenant des épaves de navires
- Rupture de pipelines de transport des hydrocarbures à Conakry
- Déversement à partir des cuves de stockage des produits pétroliers au port de Conakry
- Rupture des joints de connexion au manifold lors des opérations de transbordement
- Défectuosité du flexible de déchargement de produits pétroliers

### 3 L'organisation du dispositif de préparation à la lutte et de lutte

#### 3.1 La coordination de la préparation à la lutte

**Le Ministère de l'Environnement et la Préfecture maritime** exercent conjointement la coordination de l'ensemble des ministères et organismes concernés par la préparation à la lutte en cas de pollution marine par les hydrocarbures.

#### 3.2 La Commission nationale pour la planification d'urgence en cas de pollution marine par les hydrocarbures

**Le Ministre en charge de l'Environnement et le Préfet maritime** ou leurs représentants président conjointement la Commission nationale pour l'élaboration et la mise à jour régulière du plan national d'urgence contre les pollutions marines accidentelles. Ils convoquent au moins deux fois par an la Commission.

La Commission nationale est composée des représentants des ministères et organismes mentionnés ci-dessous :

- Ministère des Transports (Direction Nationale de la Marine Marchande, Port Autonome, Agence de Navigation Maritime, Société Navale Guinéenne, Office Guinéen des Chargeurs, Météo, Direction Nationale de l'Aviation Civile)
- Ministère en charge de la Défense Nationale (Armée de Mer, Armée de l'Air, Préfecture Maritime, Haut Commandement de la Gendarmerie)
- Ministère en charge de l'Intérieur et de la Sécurité (protection civile, police)
- Ministère en charge de la Pêche et de l'Economie Maritime (CNSHB, CNSP, ONP)
- Ministère du Budget (Douane, Trésorerie)
- Ministère en charge de l'Environnement, des Eaux et Forêts (CPMZC, OGUIPAR, DNE, COSIE, DNEF, SNGCUE)
- Présidence (Office National du Pétrole)
- Ministère en charge des Mines et Géologie (Ports Minéraliers, Concessions Offshore)
- Ministère du Tourisme et de l'Hôtellerie
- Ministère en charge de la Santé et de l'Hygiène Publique
- Ministère en charge de la Communication
- Ministère en charge de l'Administration du Territoire
- Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique (CERESCOR, CERE)
- Ministère en charge de la Justice
- Opérateurs du secteur pétrolier

### 4 Les responsabilités concernant la conduite des opérations de lutte

#### 4.1 Les autorités responsables de la lutte

Le plan d'urgence distingue les opérations de lutte en mer et de lutte à terre et prévoit la coordination de ces opérations

##### 4.1.1 Le Préfet Maritime est l'autorité responsable de la lutte en mer.

A cette fin le Préfet maritime fait établir **un plan d'urgence mer**. Si la situation l'impose le Préfet maritime déclenche le plan d'urgence mer après consultation du Ministre en charge de

l'environnement. Le Préfet maritime exerce le contrôle et la supervision de la mise en œuvre du plan d'urgence de bord par le commandant de navire ainsi que la mise en œuvre de plan d'urgence par l'opérateur d'installations de forage en mer et il s'assure de la cohérence de ces plans avec le plan d'urgence mer.

#### **4.1.2 Le Gouverneur de la zone spéciale de Conakry est l'autorité responsable de la lutte à terre dans sa zone.**

A cette fin il fait établir **le Plan d'urgence de la zone spéciale de Conakry**. Si la situation l'impose Il déclenche, le plan d'urgence de sa zone après consultation de son ministère de tutelle et du Ministre en charge de l'Environnement. Il exerce le contrôle et la supervision de la mise en œuvre du plan d'urgence des opérateurs d'installations de stockage d'hydrocarbures, il s'assure de la cohérence de ces plans avec le plan d'urgence de la zone spéciale de Conakry.

#### **4.1.3 Le Préfet terrestre est l'autorité responsable de la lutte à terre**

A cette fin le Préfet terrestre fait établir **un Plan d'urgence terre**. Si la situation l'impose le Préfet terrestre déclenche, le plan d'urgence terre après consultation du Ministre de l'Administration du Territoire et du Ministre en charge de l'Environnement. Le Préfet terrestre exerce le contrôle et la supervision de la mise en œuvre du plan d'urgence des opérateurs d'installations de stockage d'hydrocarbures. Il s'assure de la cohérence de ces plans avec le plan d'urgence terre.

En tant que de besoin les Gouverneurs de région (BOKE et KINDIA) exercent la coordination de la mise en œuvre des plans d'Urgence terre de leur région.

#### **4.1.4 Coordination des plans d'Urgence mer et terre**

En cas de déclenchement du plan d'Urgence mer et du plan d'urgence terre ou plan d'Urgence de la zone spéciale de Conakry, le préfet maritime exerce la coordination des opérations de lutte en mer et de lutte à terre.

En cas d'évènement dans un port susceptible d'affecter le littoral et les espaces maritimes le préfet maritime coordonne les opérations de lutte en mer et de lutte à terre.

## **4.2 Les structures de soutien aux autorités responsable de la lutte**

### **4.2.1 La Structure en charge de l'organisation et la gestion de la Coopération et de l'assistance internationale.**

### **4.2.2 La Structure en charge de l'organisation et la coordination du soutien aux autorités opérationnelles par les ministères et organismes participants ou contribuant au Plan d'urgence national.**

Le Plan d'urgence national fixera la composition et les fonctions de ces deux structures.

### **4.2.3 L'activation de la mise en place de ces structures se fait sur demande du Préfet Maritime ou/et du Gouverneur de la zone de Conakry ou/et le Préfet terrestre.**

## **4.3 L'obligation faite à l'industrie de développer et maintenir leur plan d'urgence lequel doit être coordonné avec le plan d'urgence mer ou/et le plan d'urgence terre.**

Le Plan anti-pollution SGP-SOGUILUBE-ACG

## 5 Les structures de commandement opérationnel

### 5.1 Dans le cadre de leur plan d'urgence les autorités responsables des opérations de lutte établissent/mettent en place leurs structures de commandement opérationnel :

- 5.1.1 Le préfet maritime dispose du Centre Opérationnel Maritime le COM comme structure de commandement au niveau central. En fonction des circonstances il peut mettre en place des centres de commandement opérationnel sur zone.
- 5.1.2 Le Gouverneur de la zone spéciale de Conakry et les Préfets terrestre mettent en place leur propre centre de commandement opérationnel terre.
- 5.1.3 Dans le cas du déclenchement du plan d'urgence mer et d'un plan d'urgence terre le centre opérationnel maritime devient le centre de commandement principal à travers lequel s'exerce la coordination

### 5.2 Le commandement opérationnel dans le contexte de la coopération internationale et de l'assistance mutuelle

#### *A compléter - Utiliser les guides et Manuels de l'OMI*

C'est au gouvernement qu'il appartient de prendre toutes les mesures pour prévenir, réduire et combattre la pollution ou la menace de pollution de sa mer et de son littoral et de protéger ses intérêts. Ce sont donc les autorités responsables de la lutte qui ont l'entière responsabilité de la lutte.

En cas d'assistance internationale, la partie assistante exécute ses tâches sous le contrôle opérationnel et la supervision de la structure de commandement, les commandants d'unités ou chefs d'équipes exerçant le commandement tactique.

De même dans le cas où les opérations de lutte sont entreprises soit à la demande de l'autorité responsable de la lutte (Préfet Maritime/Gouverneur/Préfet terrestre) soit à l'initiative du pollueur. La structure de commandement exerce le contrôle opérationnel et la supervision des opérations de lutte.

#### 5.2.1 Le Centre Opérationnel Maritime assure la coordination des actions de lutte

Il est sous la direction du Préfet Maritime. Il :

- S'assure du fonctionnement du réseau d'alerte
- S'assure de l'élaboration et de la mise à jour des cartes des zones sensibles, compris la définition des priorités de protection
- Reçoit l'alerte et assure l'évaluation de la situation, avant de définir la stratégie de lutte,
- Gère les opérations de lutte
- Coordonne les activités opérationnelles en collaboration avec les autres administrations concernées
- Tient à jour toutes les données (informations, fichiers, archives, moyens,...) concernant la lutte contre les pollutions en milieu marin
- Suit l'évolution de la situation de la pollution, en informant les autorités gouvernementales
- Procède aux premières constatations des dommages causés aux ressources vivantes en mer et à terre

- Organise la logistique
- Assure le stockage et la maintenance des matériels en sa possession en temps normal
- S'assure de la mise à jour périodique des plans locaux
- Apporte l'assistance permanente au Coordonnateur National dans le cadre de ses responsabilités.

Le Centre Opérationnel Maritime reçoit également le concours de toutes les administrations nationales et du secteur privé, responsables de cette préparation, ainsi que le renfort des moyens nationaux de la sécurité civile et de tout autre moyen public ou privé.

### **5.2.2 Les Centres de Commandement opérationnel terrestre**

Les centres de Commandement terrestre opérationnel sont institués dans chaque Préfecture côtière de la République de Guinée placés sous l'autorité directe du Préfet de la Préfecture côtière concernée.

Les Postes de Commandement terrestre opérationnel sont chargés en temps de crise de mener et d'exécuter, au niveau local, les opérations de lutte sur terre et fluviale, de veiller à la mise en œuvre correcte du PNIU et de rendre compte en permanence de l'évolution de la situation directement au Comité Opérationnel Maritime.

Une Décision du Préfet fixe la composition et les missions des Postes de Commandement pour les opérations sur terre.

### **Chapitre à développer: La restauration**

## **6 Procédures**

### **6.1 Procédure d'Alerte et de Notification**

#### **A compléter**

*Se référer aux obligations de notification des conventions MARPOL et OPRC*

*Article 8 au Protocole I à la Convention MARPOL*

*Article 4 à la Convention OPRC - Procédures de notification en cas de pollution par les hydrocarbures*

*Directives de l'OMI concernant les systèmes de notification et d'établissement de rapports de pollution par les hydrocarbures*

Le Centre Opérationnel Maritime est fonctionnel 24H/24, 7J/7 et est équipé de moyens de communication adaptés avec du personnel compétent et entraîné aux procédures d'alerte, de surveillance, de notification et d'évaluation de la situation.

L'information est immédiatement transmise au Préfet Maritime.



## 6.2 Liaison

### 6.2.1 Avec le commandant du navire ses assureurs et représentants

### 6.2.2 Avec les opérateurs de plateforme de forage en mer

### 6.2.3 Avec les opérateurs d'installation de manutention et de stockage d'hydrocarbures

## 6.3 Demande d'assistance

### *A compléter - Utiliser les guides et Manuels de l'OMI*

Suite au déclenchement du PNIU, l'autorité nationale compétente peut demander l'assistance internationale à mettre à la disposition des équipes d'intervention sous forme de:

- Personnel de lutte formé et, en particulier des équipes d'intervention,
- Equipements de lutte spécialisés,
- Produits de traitement de la pollution,
- Autres moyens autonomes tels que les navires ou aéronefs et/ou toute combinaison.

Dans ce cadre, toute facilité administrative et douanière est accordée pour l'acheminement rapide du matériel nécessaire à l'exécution du PNIU.

Conformément aux accords régionaux et internationaux applicables, l'assistance extérieure bénéficiera des facilités suivantes :

- l'exemption des taxes et droits de douane, levée de restriction des articles de secours d'urgence,
- le droit à l'arrivée et l'utilisation sur le territoire national, ainsi que le départ des navires, des aéronefs et autres moyens de transport participant à la lutte contre la pollution (transport du personnel, cargaisons, produits et matériels),
- l'utilisation des communications et ce, conformément à la réglementation en vigueur sur la radiocommunication,
- l'acheminement rapide du personnel, des cargaisons, des produits et du matériel visé à l'alinéa b) à destination, à l'intérieur et en provenance du territoire national,
- le séjour du personnel d'assistance extérieure.

## 6.4 Coopération Régionale, Protocole à la Convention d'Abidjan

### *A compléter*

## 6.5 Arrangements avec l'industrie

### *A compléter*

## 6.6 Mobilisation et démobilitation des équipements et personnels

### *A compléter - Utiliser les guides et Manuels de l'OMI*

## 7 Dispositions financières

### 7.1 Dispositions pour l'engagement des dépenses relatives aux opérations de lutte (le financement de la lutte)

*A compléter*

### 7.2 Dispositions pour la préparation de demande de remboursement des dépenses de lutte et/ ou d'indemnisation pour les dommages

*A compléter - Utiliser le manuel du FIPOL*

### 7.3 Financement du PNIU

Le PNIU disposera d'un compte d'affectation spécial dénommé « Fonds PNIU » qui fait l'objet d'une réglementation particulière entre l'Etat, l'Industrie pétrolière, minière et portuaire.

Les dépenses du fonds PNIU seront destinées:

- à assurer la capacité à mener les opérations initiales de lutte en temps de crise sur toutes les pollutions de la mer et sur le littoral en attendant le remboursement par le pollueur,
- au financement des opérations sur des pollutions dont le responsable n'est pas identifié,
- à apporter une aide pour la préparation à la lutte et les exercices de simulation pour tester le PNIU,
- à l'acquisition, le stockage et la maintenance du matériel de lutte.

## 8 Considérations techniques et opérationnelles

### 8.1 Niveaux d'intervention

L'évaluation de la menace doit déboucher sur un classement provisoire de l'importance du déversement d'hydrocarbures :

- Niveau 1: pollution mineure localisée (Tiered response)
- Niveau 2: pollution nécessitant la mobilisation de moyens existants en Guinée
- Niveau 3 : pollution majeure d'ampleur Nationale, et Internationale

Le niveau de déversement est évalué en prenant en compte le plus grand nombre possible de paramètres (techniques, économiques, environnementales etc.) pour définir avec précision la menace qui sera caractérisée par sa forme et sa gravité:

- nature de la pollution (hydrocarbures - produits dangereux),
- ampleur de la pollution,
- imminence de son arrivée sur le littoral,
- localisation géographique
- zone ou points sensibles menacés,
- conditions météorologiques
- époque de l'année.

### 8.2 Principes généraux de lutte

- Obtenir le plus de renseignements et de précisions possibles [de la personne qui donne l'alerte] ?.

- [Prendre les coordonnées de la personne qui donne l'alerte au cas où il serait nécessaire de le contacter pour des renseignements additionnels.] ?
- Assurer l'efficacité et la rapidité de l'intervention.
- Atténuer et stopper l'arrivée des polluants par tous les moyens possibles.
- Déployer rapidement un grand nombre de moyens, quitte à les retourner au centre de stockage pour cause de non utilisation.
- Assurer la sécurité du personnel en priorité sur toutes autres considérations.
- Parfaire la connaissance du personnel par des exercices fréquents.
- Assurer régulièrement la formation de personnels nouveaux.

### 8.3 Stratégies de lutte

L'analyse de la situation permet de définir la stratégie et les moyens de lutte à mettre en oeuvre. La définition d'une stratégie de lutte doit s'appuyer sur toutes les données relatives à l'accident, les conditions dans lesquelles il s'est produit, l'environnement affecté par la pollution, les risques futurs ainsi que sur les composantes définies dans le plan de lutte. Celle-ci dépendra du niveau de déversement, du milieu menacé et du type d'hydrocarbure déversé.

L'analyse et l'évaluation des informations contenues dans le rapport initial sur la pollution, permettent de définir la stratégie de lutte et de faire une estimation du niveau d'intervention adapté.

Cette analyse permet de déboucher sur le choix de la technique d'intervention. Les techniques de lutte sont les suivantes :

- **Surveillance et Suivi** (collecte des informations supplémentaires : type d'hydrocarbures, prévisions météo : mer et vent, surveillance aérienne, rapport de situation des plages, estimation de l'évolution de la nappe (à 24, 48 à 72 heures), identification des sites menacés);
- **Confinement de la pollution et récupération** des hydrocarbures à l'aide des barrages flottants
- **Utilisation des absorbants** (utilisation de produit absorbant pour récupérer les hydrocarbures : boudin, coussin,...)
- **Epandage des dispersants**(utilisation de produit de dispersion pour diluer les hydrocarbures - interdit au port autonome de Conakry). **Nécessité d'une réglementation spécifique**
- **Brûlage in situ** : mise à feu des hydrocarbures (seulement en haute mer, visant à réduire le volume potentiel de polluant)
- **Barrage permanent** (installation de barrages permanents pour prévenir les pollutions)
- **Pompage ou allègement de la cargaison** restant dans le navire (transfert dans un bâtiment de réception, mise en place sur le bâtiment en difficulté des moyens de pompage)

### 8.4 Moyens de lutte

L'importance et la disponibilité des équipements de lutte et des matériels de soutien logistique sont de véritables atouts pour la rapidité et la réussite des opérations.

Cependant, il est également important de recenser les moyens non dévolus spécifiquement à la lutte tels que les engins de travaux publics, sapeurs-pompiers, etc. disponibles dans le pays.

Les moyens qui pourraient être utiles aux opérationnels pour les interventions contre des déversements d'hydrocarbures peuvent être constitués notamment:



- des matériels spécifiques à la lutte contre les pollutions aux hydrocarbures
- des moyens nautiques
- des moyens aériens
- des moyens de transports terrestres
- du matériel de communication

#### **8.4.1 Disponibilité actuelle en équipements de lutte**

- SGP dispose d'un stock d'équipements pour les interventions de niveau1 voir liste en annexes,
- Armée de Mer dispose de 3 patrouilleurs côtiers, 10 vedettes,
- Port Autonome dispose des engins flottants (pilotine et remorqueurs) voir liste en annexes,
- Armée de l'Air dispose de 3 tétras (avions légers d'observation)
- Port de Kamsar dispose de barrages flottants

#### **8.4.2 Sites de stockages des équipements**

- SGP,
- Armée de Mer
- Armée de l'Air
- Port de Conakry
- Port de Kamsar

### **8.5 Scénarios probables de pollutions offshore**

- Rupture de joints lors des opérations de transbordement
- Rupture de pipeline de transport de produits pétroliers
- Collision/Accident de navires
- Echouage de navire
- Opérations Transbordement clandestin en mer

## **9 Formations**

### **9.1 Plan de formation**

Un plan de formation des personnels appelés à être impliqués dans la gestion de la crise, la conduite des opérations de lutte et le déploiement des moyens de lutte sera établi.

Le plan de formation sera défini en tenant compte des besoins tant au niveau national qu'au niveau local. Il comportera :

- les types de formation et de perfectionnement
- les niveaux de formation à prévoir
- la liste des personnels devant recevoir les différents niveaux de formation
- le planning des actions de formation

### **9.2 Exercices**

Le COM est responsable de la programmation d'exercices périodiques. Cette programmation définit, en concertation avec les intervenants, les types et la périodicité des exercices à réaliser, tant au niveau national que local.

Les objectifs poursuivis par les exercices seront :

- de tester le dispositif mis en place au niveau national et local, ainsi qu'au niveau de l'industrie pétrolière et des ports.
- d'entraîner les personnels aux tâches qui les attendent et à l'action en commun
- de vérifier la validité des plans de lutte, des plans particuliers de protection de sites et l'efficacité des moyens de lutte.

Tous les exercices devront être suivis d'un débriefing, dans le but d'identifier les lacunes éventuelles du dispositif national de lutte et proposer des adaptations visant à en améliorer l'efficacité.

## **10 CONCLUSION**

*A compléter*

## 11 ANNEXES

**Responsabilités et missions des ministères et organismes participants ou contribuant à la préparation à la lutte ou la lutte (à vérifier, compléter et faire figurer en annexe)**

### Le Ministère chargé de l'Environnement

Le ministère chargé de l'Environnement assure, conjointement avec le Préfet maritime, la coordination administrative du PNIU. Il est particulièrement chargé de :

- Organiser en collaboration avec d'autres administrations, l'élaboration et la mise à jour de l'Atlas de sensibilité des côtes guinéennes.
- Renforcer les capacités des intervenants dans le processus de lutte contre les pollutions aux hydrocarbures et le suivi des impacts post-déversements.
- Organiser des exercices et des formations des personnels de lutte
- Assurer l'acquisition, l'entretien et du renouvellement des matériels de lutte
- Etablir et tenir à jour l'inventaire des lieux utilisables pour le stockage des déchets et les installations susceptibles de concourir à leur traitement en collaboration avec les autres ministères.

### Le Ministère chargé du transport

Le ministère chargé du transport :

- Suit l'évolution des stocks de matériels
- Fait tenir prêts les matériels et les personnels
- Fait élaborer les plans spécifiques de protection de sites (pose de barrages, récupération, etc.)
- Assure le stockage et l'entretien des matériels de lutte en sa possession
- Prépare les guides techniques d'utilisation des matériels et des produits de lutte
- Assure la formation continue des personnels pour l'utilisation des matériels existants

### Le Ministère chargé de la Défense

Le ministre chargé de la Défense coordonne tous les moyens d'intervention déployés ou à déployer, notamment ceux des forces de défense.

Les unités suivantes, placées sous son autorité et dont il assure l'autorité, reçoivent un ensemble de missions.

#### Armée de Mer

- Assure la formation de son personnel pour la mise en œuvre des matériels en mer
- Diffuse l'information concernant le fonctionnement du réseau d'alerte
- Intervient sur la source de pollution, assure la surveillance en mer, procède au confinement de la pollution, à la récupération du polluant, à l'application d'agents de traitement à partir des navires ou d'aéronefs, ou contrôle toute autre action menée au large pour répondre à un événement de pollution ;
- Participe au déroulement des exercices en mer et à terre en collaboration avec le Ministère en charge des Transports et de la Météorologie, le Ministère en charge de la Marine Marchande et le Ministère en chargé de l'Environnement.

### **Gendarmerie nationale**

- Participe au déroulement des exercices à terre, en collaboration avec le Ministère en charge des Transports et de la Météorologie, le ministère de l'intérieur, le Ministère de la marine marchande et le Ministère en charge de l'Environnement.

### **Armée de terre**

- Participe au déroulement des exercices à terre en collaboration avec le Ministre en charge des Transports et de la Météorologie, le Ministre en charge de la marine marchande et le Ministre en charge de l'Environnement.

### **Armée de l'Air**

- Participe au déroulement des exercices en mer, par la mise à disposition des aéronefs de reconnaissance et de surveillance notamment.

### **Sapeurs-Pompiers**

- Participe au sauvetage des personnes et à la lutte contre les incendies

### **Génie militaire**

- Participe à toute action menée sur le rivage ou en mer en frange littorale en vue de récupérer, enlever ou détruire le polluant et de réduire son impact ou ses effets.

## **Le Ministère chargé des Finances et du budget**

- Met en place une procédure simplifiée d'importation d'urgence de matériels de lutte
- Contribue à la solution rapide des problèmes douaniers et fiscaux pouvant survenir à l'occasion des opérations de lutte
- Met en place un budget de fonctionnement pour la préparation et la lutte
- Met en place une procédure exceptionnelle d'engagement et de liquidation des dépenses liées aux premières interventions, tant au niveau national que au niveau local.

## **Le Ministère chargé des Affaires Etrangères**

- Assure les liaisons nécessaires sur le plan de la coopération sous régionale et internationale
- Assure le suivi des poursuites par voie diplomatique.

## **Ministère chargé des transports**

- Elabore à travers la direction de la météorologie nationale, les cartes de vents et de houles
- Met en place des procédures simplifiées de mouvements d'aéronefs en cas de besoin
- Tient à jour la situation de la disponibilité des matériels et équipements publics ou privés
- Prend en charge la logistique liée aux équipements et engins de travaux publics
- Met en alerte tous les moyens matériels et humains dont il dispose, fournit sur les sites les matériels en engins nécessaires au ramassage des résidus d'hydrocarbures et autres substances nuisibles et organise le transport des résidus récupérés ;
- Définit, en collaboration avec les administrations concernées, les zones de stockage intermédiaires des matériaux pollués et polluants récupérés.

### **Ministère chargé de la Communication**

- Assure et régule la couverture médiatique de l'évènement, établit des couloirs de communications en mettant en œuvre des liaisons spécialisées et assure leur fonctionnement et leur entretien.

### **Ministres chargés de la santé**

- Assurent la mise en alerte de toutes les structures sanitaires en vue de la sauvegarde des vies humaines.
- Recueillent et diffusent les informations sur les risques sanitaires liés à la pollution,
- Diffuse les consignes sanitaires pour le public
- Organise la formation des personnels.

### **Ministre chargé de la Pêche**

- Constitue une base de données de référence sur les zones de pêche et de reproduction, y compris la collecte des données sur la qualité du milieu avant la pollution et l'évaluation des stocks halieutiques
- Etablit des liaisons avec les professionnels de la pêche en vue de la conduite de la lutte sur le littoral
- S'informe sur l'impact potentiel de la pollution sur le milieu marin
- Evalue les risques alimentaires liés à la pollution
- Assure la gestion sanitaire d'urgence des produits de pêche susceptibles d'être affectés ou affectés par la pollution
- Procède aux premières constatations des dommages occasionnés aux ressources vivantes de la mer.

***APPENDICE 3 : Projet d'annexes au plan national d'urgence***

## **Liste des annexes**

**Annexe 1** – liste des ministères et organismes concernés par la préparation à la lutte en cas de pollution marine par les hydrocarbures

**Annexe 2** – liste des experts nationaux

**Annexe 3** - inventaire des personnels et équipements

**Annexe 4** - atlas de sensibilités environnementales et économiques

**Annexe 5** – liste des correspondants et experts internationaux

**Annexe 6** – documentations et guides

## Annexe 1 – liste des ministères et organismes concernés par la préparation à la lutte en cas de pollution marine par les hydrocarbures

### Présidence de la République

Institution	Nom et Prénom	Poste occupé	Adresse
Préfecture maritime	CAMARA Aboubacar	Bureaux sureté et police en mer	Tel : 664337359 Email : <a href="mailto:cdtcamara10@gmail.com">cdtcamara10@gmail.com</a>
Sociétés Guinéenne des pétroles (SGP)	BARRY Mamadou Dian	Responsable HSEQ	Tel : 621359203 Email : <a href="mailto:dian.barry@sgp-gn.com">dian.barry@sgp-gn.com</a>
Société Guinéenne des Lubrifiants et Emballages (Soguilube)	DIA Madany	Resp. Soguilube	Tel : 631340041 Email : <a href="mailto:maadany.dia@vivoenergy.com">maadany.dia@vivoenergy.com</a>
Gendarmerie maritime	CAMARA Mohamed Hawa	Adjoint OPJ	Tel : 669798921 Email : <a href="mailto:kawassbaga@yahoo.fr">kawassbaga@yahoo.fr</a>

### Ministère du Transport

Institution	Nom et Prénom	Poste occupé	Adresse
Direction Nationale de la Météorologie Nationale	Dr BAH Mohamed lamine	Directeur Général	Tel: 628044064 Email :
Direction Nationale de la Marine Marchande	SOUMAH Ismaël	Section de pollution et marchandises dangereuses	Tel : 664213245 Email : <a href="mailto:ismalsoumah@yahoo.fr">ismalsoumah@yahoo.fr</a>
Port Autonome de Conakry	BAH Amadou Bailo	Chef service Envi du PAC	Tel : 620716276 Email : <a href="mailto:amadoubailob@yahoo.fr">amadoubailob@yahoo.fr</a>
Agence Nationale de la Navigation Maritime	CAMARA Deen	Chef section Protection Milieu marin	Tel : 628731708 Email :

### Ministère de l'Environnement

Institution	Nom et Prénom	Poste occupé	Adresse
Centre de protection du Milieu Marin et des Zones Côtières	RICHARD Théophile	DG Milieu Marin et Zones Côtières	Tel : 622692125 Email : <a href="mailto:theophilerichard@yahoo.fr">theophilerichard@yahoo.fr</a>
Direction Nationale de l'environnement	DIOUMESSY Bangaly	DGA	Tel : 628440255 Email : <a href="mailto:diomesi@yahoo.fr">diomesi@yahoo.fr</a>
Centre d'observation de surveillance et de l'information environnementale	TRAORE Fodé	Chargé d'étude	Tel : 628542032 Email : <a href="mailto:trafade@yahoo.fr">trafade@yahoo.fr</a>
Direction Nationale des Eaux et Forêts			Tel : Email :

### Ministère de la Défense



<b>Institution</b>	<b>Nom et Prénom</b>	<b>Poste occupé</b>	<b>Adresse</b>
Etat-major de la Marine Nationale	CDT SYLLA Mohamed Sekou	Officier adjoint d'abordage	Tel : 664331863 Email
Etat-major de l'aviation Militaire			Tel : Email :

### **Ministère de la Sécurité et de la Protection civile**

<b>Institution</b>	<b>Nom et Prénom</b>	<b>Poste occupé</b>	<b>Adresse</b>
Direction Générale de la protection civile	CISSE Oumar	Directeur technique adjoint des études et prévention	Tel : 620624835 Email : <a href="mailto:tontonoc@yahoo.fr">tontonoc@yahoo.fr</a>

### **Ministère de la Pêche**

<b>Institution</b>	<b>Nom et Prénom</b>	<b>Poste occupé</b>	<b>Adresse</b>
Centre Nationale des sciences halieutiques de Bousoura	DIALLO Oumar	Chercheur	Tel : 628342685 Email : <a href="mailto:diallooumar730@yahoo.fr">diallooumar730@yahoo.fr</a>

### **Ministère de l'administration du Territoire**

<b>Institution</b>	<b>Nom et Prénom</b>	<b>Poste occupé</b>	<b>Adresse</b>
Préfet des Préfectures du littoral	BOKE	Préfet	Tel :
	BOFA	Préfet	Email
	DUBREKA	Préfet	
	COYAH	Préfet	
	FORECARYAH	Préfet	
	GOUVERNORAT DE CONAKRY	Gouverneur	

### **Ministère des Mines**

<b>Institution</b>	<b>Nom et Prénom</b>	<b>Poste occupé</b>	<b>Adresse</b>
Compagnies Minières	Port de Kamsar Port de Conakry		Tel : Email

### **Ministère de l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**

<b>Institution</b>	<b>Nom et Prénom</b>	<b>Poste occupé</b>	<b>Adresse</b>
CERESCOR	Prof. KEITA Ansoumane	Secrétaire Scientifique	Tel :622627145 Email :

## Annexe 2 – Liste des experts nationaux

Institutions	Nom et Prénom de l'Expert	Adresse	Spécialité
Direction Générale des Hydrocarbures			
Direction Nationale de la Météorologie	Toukara Mamadou Dr Bah Mamadou Lamine	Tel : 621 50 67 93 Tel : 628 54 40 64	Météorologue Météorologue
Direction Nationale de l'Environnement	Djoumessi Bengali Richard Théophile	Tel : 628 44 02 55 Tel : 622 69 21 25	Chimiste Chimiste
Direction Générale du COSIE	Traoré Solihan	Tel : 622 27 83 22	Chimiste
CERESCOR	Prof. Keïta Ansoumane	Tel : 622 62 71 45	Biologiste
CERESCOR	Prof. Keïta Mohamed Lamine	Tel :	
Centre National des Sciences Halieutiques de Bousoura	Dr. Magassouba	Tel : 622 29 85 36	Biologiste
Direction de la Protection Civile	Cissé Oumar  Dieng Amadou Oury	Tel : 620 62 48 35  E-mail: <a href="mailto:tontonoc@yahoo.fr">tontonoc@yahoo.fr</a>  Tel : 657 65 69 61  E-mail : <a href="mailto:amadoudieng85@yahoo.fr">amadoudieng85@yahoo.fr</a>	
Ministère de L'Environnement des Eaux et Forêts	Mme Diallo Hawa	Tel :	
Préfecture Maritime			
Ministère des Mines et Géologie	Condé Lansana	Tel : 622 35 23 26	

### Annexe 3 - inventaire des personnels et équipements

Intervenants	Structure d'intervention	Equipements	Responsable chargé des Opérations
<b>Présidence de la République</b>			
<b>Préfecture Maritime</b>	Centre des Opérations Maritimes	Radar Sémaphore, Radio	Amiral Touré Lansana, Tel: 621 20 16 16, 628 30 63 61, 628 38 37 31, E-mail : <a href="mailto:compremargui@gmail.com">compremargui@gmail.com</a>
<b>Gendarmerie maritime</b>			
<b>Société Guinéenne de Pétrole</b>	Equipe d'intervention	Kit anti-pollution, barrage flottant de 400mètres, en appoint, matériel du Port Autonome de Conakry	Barry Mamadou Dian, Resp.HSEQ, Tel: 621 35 92 03 E-mail: <a href="mailto:dian.barry@sgp-gn.com">dian.barry@sgp-gn.com</a>
<b>Société Guinéenne de Lubrifiants et Emballages</b>	Equipe d'intervention	Kit anti-pollution, barrage flottant de 400mètres, en appoint, matériel du Port Autonome de Conakry	Dia Madany, Resp.Exploitation, Tel :631 34 00 41 Email :madany.dia@vivoenergy.com
<b>Ministère de la Défense Nationale</b>			
<b>Etat-major de la Marine Nationale</b>	Brigade des Unités Flottantes (B.U.F) ; Unités d'intervention à Conakry, Boffa, Benty (Forécariah,) Kamsar (Boké)	3 vedettes patrouilleurs côtiers, 10 vedettes intercepteurs, camions de transport de troupe	Com.Diallo Thierno Amadou Tel : 622 30 21 30 E-mail: <a href="mailto:dthiernoamadou61@gmail.com">dthiernoamadou61@gmail.com</a>
<b>Etat-major de l'Armée de l'Air</b>		Aéronefs, hélicoptère	
<b>Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile</b>			
<b>Direction Générale de la Protection Civile</b>	Unité Opérationnelle	Camions d'incendie, ambulances, hors bords, équipements de Protection Individuelle, Camions de Transport de troupe	Commissaire Divisionnaire Moussa Camara, Tel: 628 75 45 46 E-mail: <a href="mailto:tadimoussa@yahoo.fr">tadimoussa@yahoo.fr</a>
<b>Ministère du Transport</b>			
<b>Port Autonome de Conakry</b>		Engins flottants, remorqueurs, pilotines, sapeurs pompiers	Bah Amadou

## **Annexe 4 - Atlas de sensibilités environnementales et économiques**

L'atlas de vulnérabilité et la carte des risques n'existent pas de nos jours. Pour leurs réalisations, contacter les institutions et responsables suivants :

- Centre de protection du milieu marin et des zones côtières :
  - Mr Richard Théophile DG du centre - Tel : 622692125
  - Mr. Camara Ibrahima N'Gaye Point Focal GI-WACAF en Guinée - Tel: 622400398
- Centre D'observation de Surveillance et d'Information Environnement :
  - Mr Traore Fodé - Tel : 628542032

## Annexe 5 – liste des correspondants et experts internationaux

Institution	Personne à contacter	Coordonnées
Organisation Maritime Internationale (OMI)	Directeur du Milieu Marin	4, Albert Embankment London SE1 7SR United Kingdom Tel: +44 (0)20 7735 7611 Email: <a href="mailto:info@imo.org">info@imo.org</a>
Convention d'Abidjan	Secrétaire de la Convention d'Abidjan	II Plateaux-Vallon Rue Harris Memel Foteh 01 BP 1747 Abidjan Côte d'Ivoire Tel : +225 22514600
Programme des Nations Unies pour le Développement en Guinée (PNUD)	Représentant Permanent	Maison Commune Corniche Coleah Lansébounyi B.P. : 222 Conakry Guinée Email : <a href="mailto:registry.gn@undp.org">registry.gn@undp.org</a>
European Maritime Safety Agency (EMSA)	Service de lutte contre les pollutions marines	Cais do Sodr� 1249-206 Lisboa Portugal Tel: +351 21 1209 207
Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE)	Directeur du Centre	715 Rue Alain Colas 29200 Brest France Tel : + 33 (0)2 98 33 10 10 Tel d'urgence : + 33 2 98 33 10 10 Email : <a href="mailto:contact@cedre.fr">contact@cedre.fr</a>
International Tankers Owners Pollution Federation (ITOPF)		1 Oliver's Yard 55 City Road London EC1Y 1HQ Royaume-Uni Tel: +44 (0)20 7566 6999 Email : <a href="mailto:central@itopf.com">central@itopf.com</a>
Oil Spill Response Limited (OSRL)		Lower William Street, Southampton SO14 5QE United Kingdom Tel : +44 (0)23 8033 1551 Email : <a href="mailto:southampton@oilspillresponse.com">southampton@oilspillresponse.com</a>
Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL)		FIPOL 23ème étage Portland House Bressenden Place Londres SW1E 5PN Royaume-Uni Tel : + 44 (0)20 7592 7100
Initiative Mondiale pour l'Afrique occidentale, centrale et australe (GI WACAF)	Chef du Projet	Email : <a href="mailto:giwacaf@yahoo.com">giwacaf@yahoo.com</a>

## Annexe 6 – documentations et guides

Institution	Site internet
Organisation Maritime Internationale (OMI)	<a href="http://www.imo.org">www.imo.org</a>
Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE)	<a href="http://www.cedre.fr">www.cedre.fr</a>
International Tankers Owners Pollution Federation (ITOPF)	<a href="http://www.itopf.com/">http://www.itopf.com/</a>
IPIECA	<a href="http://www.oilspillresponseproject.org/">http://www.oilspillresponseproject.org/</a>
Oil Spill Response Limited (OSRL)	<a href="http://www.oilspillresponse.com">www.oilspillresponse.com</a>
Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL)	<a href="http://www.iopcfunds.org/fr/">http://www.iopcfunds.org/fr/</a>
Initiative Mondiale pour l'Afrique occidentale, centrale et australe (GI WACAF)	<a href="http://www.giwacaf.org">www.giwacaf.org</a>
Centre régional Méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)	<a href="http://www.rempec.org/">http://www.rempec.org/</a>

## Annexe 1 – Programme



**IPIECA**

THE GLOBAL OIL AND GAS  
INDUSTRY ASSOCIATION  
FOR ENVIRONMENTAL  
AND SOCIAL ISSUES

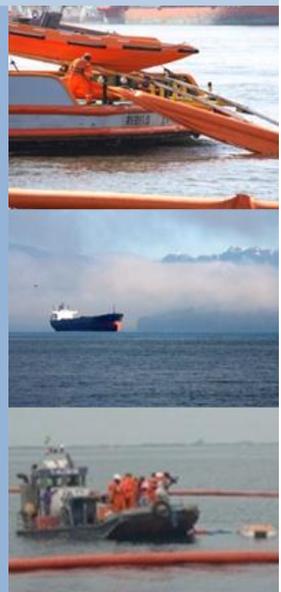
P  
R  
O  
G  
R  
A  
M  
M  
E

# Atelier national pour la consolidation d'un dispositif national de prévention, de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution par les hydrocarbures

Conakry, Guinée  
31 mai – 3 juin 2016

Global Initiative for Western, Central and Southern Africa

Organisé par le  
Ministère de  
l'Environnement, des Eaux  
et Forêts



## L'Initiative Mondiale pour l'Afrique Occidentale, Centrale et Australe

L'Initiative Mondiale pour l'Afrique Occidentale, Centrale et Australe (GI WACAF) est un partenariat entre l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et IPIECA, l'association mondiale d'études des questions environnementales et sociales du secteur pétrolier, dont l'objectif est de renforcer la capacité des pays à se préparer et à répondre aux déversements d'hydrocarbure.

Une des caractéristiques innovantes est de promouvoir le développement de partenariats publics/privés pour une réponse efficace aux déversements d'hydrocarbures faisant usage de l'expertise et des ressources existantes au niveau de l'industrie.

La mission du GI WACAF est de renforcer la capacité nationale de lutte contre les pollutions aux hydrocarbures dans 22 pays d'Afrique Occidentale, Centrale et Australe par la mise en place de partenariats locaux entre les industries pétrolières et les autorités responsables de la préparation et de la lutte contre les déversements d'hydrocarbures au niveau national.

Le Projet GI WACAF est un programme conjointement financé par l'OMI et par dix compagnies pétrolières membres du projet (BP, Chevron, ConocoPhillips, ENI, Exxon Mobil, Marathon, PERENCO, Shell, Total et Woodside).



Le cadre d'activité est l'organisation d'ateliers, formations, séminaires et exercices de déploiement avec les autorités chargées de la lutte contre les déversements d'hydrocarbures au niveau national, en partenariat avec des entreprises locales.

Le Projet GI WACAF est basé sur un système de gestion efficace qui établit six objectifs et indicateurs clés de performance pour renforcer les capacités des pays à se préparer et à lutter contre les pollutions par hydrocarbures. Ces objectifs couvrent les aspects de la Convention OPRC 90 :

- **Objectif 1. Législation** : Promouvoir la ratification des Conventions OPRC 90, CLC 92 et Fonds 92.
- **Objectif 2. Plan National d'Intervention d'Urgence** : Promouvoir le développement des plans nationaux d'intervention d'urgence contre les pollutions marines accidentelles (incluant : cartes de vulnérabilité, études de risques, politique d'emploi des dispersants et système de gestion de crise).
- **Objectif 3. Autorité nationale désignée** : Clarifier les rôles et responsabilités de chacun pour la préparation et la lutte.
- **Objectif 4. Accords régionaux de coopération et d'assistance** : Promouvoir la coopération et l'assistance mutuelle en cas d'incident.
- **Objectif 5. Formation et exercice dans le pays** : Assurer régulièrement des formations et exercices dans chaque pays.
- **Objectif 6. Moyens du pays** : Soutenir les pays pour le développement de leurs capacités de lutte.

## **Dates et lieu**

L'atelier aura lieu à l'hôtel Petit Bateau, Conakry, Guinée, du 31 mai au 3 juin 2016, avec le soutien financier de la Société Guinéenne des Pétroles (SGP) et de la Société Guinéenne des Lubrifiants et Emballages (SOGUILUBE).

## **Objectifs de l'ateliers**

L'objectif général de l'atelier est la consolidation du dispositif national de prévention, de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution du milieu marin par les hydrocarbures (et autres substances nocives et potentiellement dangereuses).

Les objectifs spécifiques sont:

1. La consolidation du cadre juridique et institutionnel relatif à la prévention, la préparation à la lutte et la lutte contre les pollutions marines, notamment en accordant une attention toute particulière au cadre institutionnel et à l'attribution et la définition claire des responsabilités; et
2. Sur la base des travaux antérieurs, avancer dans le processus de finalisation du plan national d'urgence pour lutter contre la pollution par les hydrocarbures en cas d'accident.

## **Contacts**

**Chloé Blais, IMO / IPIECA – Consultante pour le Projet GI WACAF**

Tel: +44 (0)20 7463 4063 / Cell: +44 (0)75 8503 8529 / Fax: +44 (0)20 7587 3210

Email: [cblais@imo.org](mailto:cblais@imo.org)

## **Consultants**

- Jean-Claude Sainlos
- Aimyll Prosperre Dzali Dikapa

<b>Jour 1. Mardi 31 mai 2016</b>	
<b>08h30</b>	<b>Arrivée et enregistrement des participants</b>
	<b>Cérémonie d'ouverture</b>
09h00	<b>Cérémonie d'ouverture:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Discours d'ouverture de la Ministre de l'Environnement</li> <li>- Discours d'ouverture de la Représentante de l'OMI</li> </ul>
10h15	Pause café et photo de groupe
	<b>Introduction de l'atelier</b>
10h45	<b>Introduction de l'atelier:</b> <i>M. Jean-Claude Sainlos, Consultant OMI et Mme Chloé Blais, GI WACAF</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du Projet GI WACAF</li> <li>- Présentation des facilitateurs et des participants</li> <li>- Objectifs de l'atelier</li> <li>- Programme et méthode de travail</li> </ul>
11h15	<b>Présentation de la situation des travaux relatifs au dispositif national de prévention, de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution par les hydrocarbures</b> <i>M. Théophile Richard, Directeur General du Centre de Protection du Milieu Marin et des Zones Côtières, Ministère de l'Environnement</i>
11h40	<b>Présentation des sensibilités économiques et environnementales de la Guinée</b> <i>M. Fodé Traoré, Ingénieur Cartographe, Direction Générale du Centre d'Observation de Surveillance et d'Information Environnementales (COSIE)</i>
12h05	<b>Présentation du plan d'intervention sectoriel SGP / SOGUILUBE</b> <i>M. Mamadou Djan Barry, Responsable Sécurité Environnementale SGP et M. Madany Dia, Responsable Exploitation SOGUILUBE</i>
12h30	Déjeuner
	<b>Constitution des 3 groupes de travail</b>
14h00	<b>Contexte de la guinée et introduction à la problématique de l'atelier</b> <i>M. Jean-Claude Sainlos, Consultant OMI</i> Revue et questionnement sur l'état d'avancement actuel du dispositif national de prévention, préparation à la lutte et de lutte contre la pollution du milieu marin par les hydrocarbures (et autres substances nocives et potentiellement dangereuses). <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conventions internationales, lois, décrets</li> <li>- Projet de plan d'urgence</li> <li>- Risques et sensibilités</li> <li>- Moyens</li> <li>- Coopération régionale, coopération avec l'industrie</li> </ul>
15h00	<b>Constitution des groupes de travail</b> <b>Groupe de travail 1: Cadre juridique et institutionnel</b> <i>M. Jean-Claude Sainlos, Consultant OMI</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cadre juridique et la transposition en droit interne des principales dispositions</li> </ul>

des conventions internationales

- Le cadre institutionnel et la définition claire des attributions et des responsabilités

### **Groupe de travail 2 : Projet de Plan National d'Urgence**

*M. Aimyll Prosperre Dzali Dikapa, Consultant OMI*

- Organisation du dispositif de lutte
- Evaluation des risques et inventaires des moyens
- Procédures
- Planification de l'intervention
- Dispositions financières
- Coopération internationale
- Formations et exercices
- Amendements

### **Groupe de travail 3 : Annexes au Plan d'Urgence**

*Mme Chloé Blais, GI WACAF*

- Coordonnées des intervenants
- Liste des experts
- Inventaire des personnels et équipements et temps de mobilisation
- Cartographie des risques
- Atlas de sensibilités environnementales et économiques
- Registre de base de données
- Correspondants étrangers
- Documentation technique et guides

16h00

Fin du premier jour

## Jour 2. Mercredi 1er juin 2016

	<b>Accueil des participants</b>
09h00	<b>Réunion des groupes de travail 1,2 et 3</b> <i>Tous les participants</i>
10h30	Pause café
11h00	<b>Réunion des groupes de travail 1,2 et 3 (suite)</b> <i>Tous les participants</i>
12h30	Déjeuner
14h00	<b>Réunion des groupes de travail 1,2 et 3 (suite)</b> <i>Tous les participants</i>
15h00	Pause café
15h30	<b>Réunion des groupes de travail 1,2 et 3 (suite)</b> <i>Tous les participants</i>
16h30	<b>Réunion de coordination des groupes de travail 1,2 et 3</b> <i>Tous les participants</i>
17h30	Fin du deuxième jour

## Jour 3. Jeudi 2 juin 2016

	<b>Accueil des participants</b>
09h00	<b>Réunion des groupes de travail 1,2 et 3</b> <i>Tous les participants</i>
10h30	Pause café
11h00	<b>Réunion des groupes de travail 1,2 et 3 (suite)</b> <i>Tous les participants</i>
12h30	Déjeuner
14h00	<b>Réunion des groupes de travail 1,2 et 3 (suite)</b> <i>Tous les participants</i>
15h00	Pause café
15h30	<b>Réunion des groupes de travail 1,2 et 3 (suite)</b> <i>Tous les participants</i>
16h30	<b>Réunion de coordination des groupes de travail 1,2 et 3</b> <i>Tous les participants</i>
17h30	Fin du troisième jour

Jour 4. Vendredi 3 juin 2016	
	<b>Accueil des participants</b>
09h00	<b>Session plénière</b> <i>Tous les participants</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- Consolidation des travaux</li><li>- Préparation du rapport et de ses annexes</li></ul>
10h30	Pause café
11h00	<b>Session plénière (suite)</b> <i>Tous les participants</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- Consolidation des travaux</li><li>- Préparation du rapport et de ses annexes</li></ul>
12h00	Déjeuner
15h00	<b>Adoption du rapport</b> <i>Tous les participants</i>
15h30	<b>Présentation du rapport au Ministre</b> <i>Rapporteur de session</i>
	<b>Cérémonie de clôture</b>
16h00	<b>Cérémonie de clôture</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Discours du représentant de la Guinée</li><li>- Remise des certificats et des clés USB</li></ul>
17h00	Fin de l'atelier

## Annexe 2 – Liste des participants

N°	Nom et prénoms	Service d'origine	Fonction et coordonnées
1	TRAORE Fodé	COSIE	Fonction: Charge d'étude Tél: 628542032 Email:
2	DIALLO Oumar	CNSHB	Fonction: Chercheur Tél: 628342685 Email: <a href="mailto:diallooumar730@yahoo.fr">diallooumar730@yahoo.fr</a>
3	CDT DIALLO Thierno Amadou	EMAM	Fonction: Officier charge des opérations Tél: 622302130 Email: <a href="mailto:dthiernoamadou61@gmail.com">dthiernoamadou61@gmail.com</a>
4	CDT SYLLA Mohamed Sékou	Marine Nationale	Fonction: Officier Adjoint d'abordage Tél: 664331863 Email:
5	BAH Amadou bailo	Chef service environnement du PAC	Fonction: Chef de service Tél: 620716276 Email: <a href="mailto:amadoubailob@yahoo.fr">amadoubailob@yahoo.fr</a>
6	CISSE Oumar	Protection civile	Fonction: Directeur technique adjoint de l'étude et prévention Tél: 620624835/654584001 Email: <a href="mailto:tontonoc@yahoo.fr">tontonoc@yahoo.fr</a>
7	SOUMAH Ismaël	DNMM pollution et marchandises dangereuses	Fonction: Charge d'études Tél: 624213245/655229303 Email: <a href="mailto:ismalsoumah@yahoo.fr">ismalsoumah@yahoo.fr</a>
8	CAMARA Aboubacar	PREMARGUI	Fonction : Inspecteur des bureaux sureté et police en mer Tél: 664337359 Email: <a href="mailto:cdtcamara10@gmail.com">cdtcamara10@gmail.com</a>
9	CAMARA Deen	ANAM	Fonction: Chef section protection milieu marin Tél: 628731708 Email:
10	BARRY Mamadou dian	SGP	Fonction: Responsable HSEQ Tél: 621359203 Email: <a href="mailto:dian.bry@sgp-gn.com">dian.bry@sgp-gn.com</a>
11	DIA Madany	SOGUILUBE	Fonction: Responsable exploitation Tél: 631340041 Email: <a href="mailto:madany.dia@vivoenergy.com">madany.dia@vivoenergy.com</a>
12	BAH Kadiatou	DNE	Fonction: Chef de section Tél:628365155 Email: <a href="mailto:bahkadine@gmail.com">bahkadine@gmail.com</a>
13	TOUR2 Soriba	CPMZC	Fonction: Chef service d'intervention Tél:664294821/628438144 Email:soubatoure2006@yahoo.fr
14	DIALLO L Oumar	CPMZC	Fonction: charge d'études Tél: 666792963 Email: <a href="mailto:dialalplaoumar@yahoo.fr">dialalplaoumar@yahoo.fr</a>
15	YOULA Aboubacar	CPMZC	Fonction: Chef de service Tél: 664352501 Email: <a href="mailto:abbyoul2008@yahoo.fr">abbyoul2008@yahoo.fr</a>
16	SAGNO Mamadi	CMPZC	Fonction: Tél:620714920 Email: <a href="mailto:mamadisagno92@yahoo.fr">mamadisagno92@yahoo.fr</a>
17	KON2 Togbaoulo	CPMZC	Fonction: Charge d'études Tél: 628618326 Email: <a href="mailto:tkonékonné@gmail.com">tkonékonné@gmail.com</a>

*Atelier national pour la consolidation du dispositif national de prévention, de préparation à la lutte  
et de lutte contre la pollution par les hydrocarbures  
Conakry, Guinée – 31 mai -3 juin 2016*

18	YANSANé Naby Moussa	CPMZC	Fonction: Tél: 622084598/666093641 Email: <a href="mailto:ynabymoussa@gmail.com">ynabymoussa@gmail.com</a>
19	KABA Mohamed	CPMZC	Fonction: Tél:664509330 Email:
20	CAMARA Mohamed Hawa	GENDMARDF	Fonction: OPJ Tél: 669798921 Email: <a href="mailto:kawassbaga@yahoo.fr">kawassbaga@yahoo.fr</a>
21	DIALLO Thierno moussa	CPMZC	Fonction: Chef service côtière Tél: 664452981 Email: <a href="mailto:dialdada2003@yahoo.fr">dialdada2003@yahoo.fr</a>
22	BARRY Mamadou telly	CPMZC	Fonction: Charge d'études Tél: 666161717 Email: <a href="mailto:barrytelly75@gmail.com">barrytelly75@gmail.com</a>
23	CAMARA Sekou	CPMZC	Fonction : Chef de section Tél: 622437962 Email: <a href="mailto:akoucamara722@yahoo.com">akoucamara722@yahoo.com</a>
24	DIALLO Kadé		Fonction: Tél:624150396 Email: <a href="mailto:kaidpre@gmail.com">kaidpre@gmail.com</a>

## **Annexe 3 – Discours d’ouverture du Préfet Maritime de Guinée**

**Madame la Ministre de l’Environnement, des Eaux et Forêts,**

**Honorable Député au Parlement Guinéen,**

**Madame et Messieurs les Experts de l’OMI / IPIECA / GIWACAF,**

**Mesdames et Messieurs les représentants des Départements Ministériels,**

**Mesdames et Messieurs,**

C’est avec une joie pleine d’allégresse que je prends la parole à cet atelier pour tout d’abord remercier le Ministère de l’Environnement, des Eaux et Forêts, qui a bien voulu m’inviter à assister à la présente cérémonie d’ouverture de l’Atelier national sur la planification d’urgence contre les déversements d’hydrocarbures et la cartographie de la vulnérabilité environnementale.

Investi de tout le Pouvoir et de l’Autorité maritime que Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l’Etat m’a conférés à l’Article 3 du Décret D/2012/081/PRG/SGG du 18 juin 2012, je me fais le devoir de rappeler à cette occasion, les missions essentielles de la Préfecture maritime à savoir:

- Garantir l’autorité de l’Etat dans le domaine maritime sous juridiction et souveraineté guinéenne.
- Coordonner à l’échelon national, les actions des administrations concernées.
- Veiller à l’exécution des lois et des règlements nationaux, ainsi que des conventions internationales dans le domaine maritime auxquelles la Guinée est Parties.
- Exercer le pouvoir de police général en mer.
- Superviser les actions de sûreté et de sécurité en mer ainsi que la préservation de l’environnement marin

Comme vous le savez, le Plan national d’intervention d’urgence comporte trois volets à savoir :

- **Le Plan de recherche et de sauvetage maritime (SAR),**
- **Le Plan de sûreté maritime (SURMAR),**
- **Le Plan d’urgence contre les déversements d’hydrocarbures (POLMAR).**

Ces trois plans nous permettent de planifier, d’organiser et de coordonner l’action de plusieurs structures publiques et privées pour faire face aux situations d’urgence.

Concernant le Plan POLMAR qui fait l’objet du présent atelier, il s’agit d’édicter une stratégie nationale coordonnée visant à assurer la préservation des équilibres écosystémiques marins

et par une réaction rapide et efficace en cas de pollution marine, la maîtrise de cette pollution et la limitation de son impact sur l'environnement marin et le littoral, et obliger le pollueur à intervenir.

J'adresse mes chaleureux remerciements au Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts qui a bien voulu organiser cet atelier, dans le but de finaliser le plan national d'urgence contre la pollution par les hydrocarbures – Plan POLMARG, permettant à la guinée de développer un concept d'Action de l'Etat en Mer.

Je vous remercie.

## **Annexe 4 – Discours d’ouverture de la Représentante OMI/IIPECA**

Monsieur le Secrétaire Général de l’Environnement, des Eaux et Forêts,

Monsieur le Préfet Maritime,

Mesdames et Messieurs les Délégués représentant les différentes institutions nationales,

Mesdames et Messieurs les participants,

C’est pour moi un privilège de prendre la parole au nom de l’Organisation Maritime Internationale à l’ouverture de cet atelier national pour la consolidation du dispositif national de prévention, de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution par les hydrocarbures.

Comme vous le savez, cette importante réunion organisée par les autorités de la République de Guinée bénéficie de l’appui technique et financier de l’Organisation Maritime Internationale, l’OMI, et de l’industrie pétrolière à travers l’IIPECA, l’association mondiale d’études des questions environnementales et sociales du secteur pétrolier. Cet appui se fait dans le cadre de l’Initiative mondiale pour la Région de l’Afrique occidentale, centrale et australe, le projet GI WACAF.

Le projet GI WACAF a été établi en 2006 et vise à renforcer la capacité des pays à se préparer et à répondre aux déversements d’hydrocarbures en mer par la promotion de la coopération entre le secteur public et privé. Aujourd’hui il recouvre 22 pays de l’Afrique de l’Ouest, du Centre et Sud. Depuis son instauration, des progrès significatifs ont été constatés dans l’amélioration des capacités de lutte contre les déversements grâce aux actions de sensibilisation et de formation menées à l’échelle nationale et régionale.

Il convient de saluer ici l’engagement de la République de Guinée dans le Projet GI WACAF. Cet engagement s’inscrit dans la prise de conscience du risque de pollution au large de ses côtes, au regard de l’important trafic de navires pétroliers transitant vers l’Europe et de la croissance des activités d’exploration dans la zone. La finalisation du dispositif national de prévention et de lutte contre les déversements d’hydrocarbures aidera à prévenir toute forme de pollution qui porterait un lourd préjudice au développement économique national.

C’est dans ce but que le présent atelier a été organisé, afin de finaliser le dispositif national de prévention, de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution par les hydrocarbures. Un autre atelier, organisé en 2009 pour initier son élaboration, démontre l’engagement politique résolu de votre pays dans la préservation du milieu marin.

Les efforts déployés par la République de Guinée dans ce domaine sont très appréciés par l’OMI qui est consciente de l’importance que vous attachez à disposer d’un système de lutte qui soit opérationnel et efficace face aux pollutions marines accidentelles par les hydrocarbures. Cet atelier nous permettra, j’en suis sûre, d’obtenir des résultats concrets et d’avancer encore plus dans la finalisation du dispositif national d’urgence.

Je souhaiterais remercier les Autorités de la République de Guinée, en particulier le Ministère de l’environnement, des eaux et des forêts pour leur effort en vue d’améliorer le niveau de préparation du pays pour faire face à de tels événements.



Je voudrais également réitérer l'importance du soutien des Ministères compétents et de l'ensemble des acteurs privés et publics pour la finalisation et la mise en œuvre du plan d'intervention d'urgence. C'est la contribution de chacun qui fera que le dispositif national soit opérationnel.

Je ne terminerais pas sans vous avoir de nouveau exprimé l'entière disponibilité de l'Organisation Maritime Internationale pour renforcer ses relations de coopération avec la République de Guinée. C'est par ces mots que je voudrais conclure, Mesdames et Messieurs, mais non sans avoir réitéré à tous, mes vœux les plus chaleureux de succès dans les travaux de ces 4 jours.

Je vous remercie de votre aimable attention.

## **Annexe 5 – Discours d’ouverture du Secrétaire Général du Ministère de l’Environnement, des Eaux et Forêts**

**Monsieur le Préfet Maritime de Guinée,**

**Honorable Député, Président de la Commission Environnement au Parlement guinéen,**

**Mesdames et Messieurs les Consultants de l’OMI, IPIECA et GIWACAF,**

**Mesdames et Messieurs les Directeurs Nationaux et Généraux,**

**Mesdames et Messieurs les Délégués des Départements Ministériels et Services concernés,**

**Mesdames et Messieurs,**

C’est avec un réel plaisir que je procède à l’ouverture de « **l’atelier national sur la planification d’urgence contre les déversements d’hydrocarbures et la cartographie de vulnérabilité** ».

Comme vous le savez, le Programme d’Initiative Mondiale pour l’Afrique Occidentale, Centrale et Australe « **GI-WACAF** », a été lancé en avril 2006 à Libreville au GABON pour fédérer les pollutions massives de la mer contre d’éventuels cas d’accident.

C’est un programme qui est conçu pour renforcer la capacité nationale de lutte contre les pollutions par les hydrocarbures dans les 22 pays de l’Afrique Occidentale, Centrale et Australe. Ceci, par la mise en place de partenariats locaux entre les industries pétrolières et les autorités responsables de la préparation et de la lutte contre les déversements d’hydrocarbures.

La mise en place d’un plan de lutte en cas de survenance d’un événement de pollution marine, requière une action rapide et efficace pour minimiser les dommages qui peuvent en résulter. Pour le moment, la Guinée n’est pas préparée à la lutte parce que l’organisation d’un système de gestion efficace contre la pollution est inexistante.

**Mesdames et Messieurs,**

Notre pays s’est inscrit résolument dans cette dynamique mondiale en ratifiant la convention des Nations Unies sur le droit de la mer et la convention d’Abidjan de 1981 relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l’Afrique de l’Ouest, du Centre et Australe ainsi que son Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution en cas de situation critique.

La République de Guinée a aussi ratifiées certaines conventions pertinentes de l’Organisation Maritime Internationale, notamment les conventions OPRC 90, MARPOL 73/78, CLC 92 et FIPOL 92.

En effet, consciente du risque de pollution au large de ses côtes, au regard de l’important trafic de navires pétroliers transitant du Golfe de Guinée vers l’Europe et de la croissance



des activités de forage dans la zone, la République de Guinée a, très tôt pris des mesures réglementaires pour prévenir toute forme de pollution qui porterait un lourd préjudice à son développement économique vu l'importance du secteur maritime dans l'économie nationale.

Il y a lieu de signaler également qu'une pollution marine, même de faible ampleur n'épargnerait non plus la riche biodiversité marine et côtière, en ce sens qu'elle impacterait négativement les nombreux efforts consentis par notre pays pour la protection de son espace maritime.

### **Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi de vous rappeler à cette occasion, que dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative GI-WCAF et des conventions suscitées, la République de Guinée a élaboré et adopté un plan national d'intervention et de lutte contre les déversements d'hydrocarbures, assorti d'un plan d'actions lors d'un atelier organisé à Conakry du 02 au 05 décembre 2003 par l'IPIECA et l'OMI,.

Ce Plan national d'intervention et de lutte contre les déversements d'hydrocarbures avait été mis à jour lors d'un deuxième atelier OMI/IPIECA organisé à Conakry du 19 au 22 décembre 2011.

Reconnaissant l'enjeu de cette initiative mondiale GI WACAF dans la préservation de l'environnement marin et le développement durable de notre espace maritime, il est pour nous, important de doter notre pays d'une organisation opérationnelle afin d'assurer une intervention rapide en cas de déversement d'hydrocarbures dans nos eaux maritimes.

Au regard de ce troisième atelier GI-WACAF, je suis persuadé que vous saurez trouver les solutions meilleures pour contribuer à la finalisation de ce plan en vue de son adoption par le gouvernement.

Je ne saurais terminer mon propos, sans remercier l'ensemble des partenaires qui participe au financement de cette initiative mondiale, notamment l'Association Internationale de l'Industrie Pétrolière pour la Sauvegarde de l'Environnement Marin (IPIECA) et l'Organisation Maritime Internationale (OMI).

Mes remerciements vont également aux compagnies pétrolières de la place notamment la Société Guinéenne des Pétroles pour leurs contributions positives à la tenue de cet atelier.

En souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouvert « **l'Atelier national sur la planification d'urgence contre les déversements d'hydrocarbures et la cartographie de vulnérabilité** ».

**Je vous remercie.**



## **Annexe 6 – Discours de clôture de la Représentante OMI/IPIECA**

Madame le Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts,

Monsieur le Préfet Maritime,

Monsieur le Directeur Général du Centre de Protection du Milieu Marin et des Zones Côtières,

Mesdames et Messieurs les Délégués représentant les différentes institutions nationales,

Nous arrivons au terme de l'atelier national pour la consolidation du dispositif national de prévention, de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution par les hydrocarbures. L'activité a réuni environ 25 participants représentant les différentes entités gouvernementales et privées du pays. Grâce à l'engagement des participants, l'atelier constitue une étape importante dans le renforcement de ce dispositif national. Aujourd'hui, nous sommes heureux de voir que d'importantes recommandations ont été identifiées. En particulier, les participants ont recommandé la signature d'un arrêté interministériel relatif à la coordination, la participation et la contribution à la préparation à la lutte contre les pollutions marines par les hydrocarbures ainsi qu'aux responsabilités concernant la conduite des opérations de lutte, mais aussi la convocation de la Commission nationale pour la planification d'urgence en cas de pollution marine par les hydrocarbures.

L'ensemble des recommandations discutées lors de ces 4 jours sera intégré dans le rapport final de l'atelier. Ce rapport sera transmis dans les meilleurs délais à l'OMI et à l'IPIECA afin de partager les résultats de nos travaux. Je saisis cette opportunité pour rappeler la disponibilité de l'OMI pour accompagner la République de Guinée dans ses efforts en matière de prévention, de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution par les hydrocarbures.

Nous souhaitons remercier Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, ainsi que Monsieur le Préfet Maritime, d'avoir accepté de présider la cérémonie de clôture de l'atelier. Nous tenons également à remercier Messieurs Théophile Richard et Ibrahima Ngaye Camara qui n'ont ménagé aucun effort pour faciliter notre mission et a mis à disposition un cadre de travail agréable qui nous a permis d'atteindre nos objectifs et d'échanger pendant ces quatre jours. Merci également aux différents présidents et aux rapporteurs des groupes de travail pour la facilitation des discussions. Enfin, nous remercions les participants pour leurs questions et recommandations ayant permis des discussions de haut niveau.

Je vous remercie de votre attention.

## Annexe 7 – Questionnaire d'évaluation

### QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION

Atelier national pour la finalisation du dispositif national de prévention, de préparation à la lutte et de lutte  
contre la pollution par les hydrocarbures

Conakry, Guinée, 31 mai – 3 juin 2016

#### Dispositions avant l'activité

- |   |  |     |                          |     |                          |                               |
|---|--|-----|--------------------------|-----|--------------------------|-------------------------------|
| 1 | Avez-vous reçu l'invitation en temps utile ?   | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> |                               |
| 2 | Avez-vous reçu les renseignements ci-après sur la réunion avant votre participation à celle-ci ? |     |                          |     |                          |                               |
|   | • objectif et portée   | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> |                               |
|   | • domaines et programme couverts   | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> |                               |
| 3 | Les instructions concernant les aspects suivants étaient-elles claires et faciles à comprendre ? |     |                          |     |                          |                               |
|   | • profil requis du participant   | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> |                               |
|   | • formulaire de candidature à remplir et à remettre ( <i>non applicable</i> )                    | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> |                               |
| 4 | Avez-vous reçu des renseignements d'ordre logistique sur :                                       |     |                          |     |                          |                               |
|   | • le lieu  | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> |                               |
|   | • le voyage ( <i>non applicable</i> )  | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> | s.o. <input type="checkbox"/> |
|   | • le per diem ( <i>non applicable</i> )  | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> | s.o. <input type="checkbox"/> |
|   | • le logement ( <i>non applicable</i> )  | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> | s.o. <input type="checkbox"/> |
| 5 | Vous a-t-on confié une tâche en prévision de la réunion, dans l'affirmative, était-elle utile ?  | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> | s.o. <input type="checkbox"/> |

#### Pendant l'activité

- |   |   |                          |                          |                          |                          |
|---|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 6 | La durée de la réunion était-elle ( <i>cocher la case appropriée</i> )<br>1) trop longue <input type="checkbox"/> 2) adéquate <input type="checkbox"/> 3) trop courte <input type="checkbox"/><br>pour couvrir entièrement les thèmes retenus ? |                          |                          |                          |                          |
| 7 | Veuillez évaluer la réunion en fonction des aspects suivants ( <i>cocher une case par rubrique</i> )  |                          |                          |                          |                          |
|   |   | excellent                | très satisfaisant        | satisfaisant             | médiocre                 |
|   | Lieu  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|   | Installations   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|   | Équipement  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 8 | Que pensez-vous des aspects ci-après de la documentation fournie ( <i>cocher une case par rubrique</i> )  |                          |                          |                          |                          |
|   |   | excellent                | bon                      | satisfaisant             | médiocre                 |
|   | Présentation  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|   | Clarté  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|   | Contenu technique   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|   | Couverture des sujets   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|   | Exhaustivité  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

9	Que pensez-vous des aspects ci-après des présentations ( <i>cocher une case par rubrique</i> )	excellent	bon	satisfaisant	médiocre
	Conception et structure	?	?	?	?
	Clarté	?	?	?	?
	Contenu technique	?	?	?	?
	Couverture des sujets	?	?	?	?

10	Que pensez-vous de l'utilisation des éléments ci-après :	excellent	bon	satisfaisant	médiocre	
	Matériel didactique	?	?	?	?	
	Documents de référence de l'OMI	?	?	?	?	
	Autres ressources	?	?	?	?	
	Activités pratiques ou de groupe	?	?	?	?	S.O. ?
	Excursions ( <i>non applicable</i> )	?	?	?	?	S.O. ?

**À la fin de l'activité**

11 Veuillez évaluer la performance de chaque conférencier en fonction des éléments suivants (*veuillez cocher une case par rubrique*)

Nom du conférencier	excellent	bon	satisfaisant	médiocre
<b>.1 Jean-Claude Sainlos</b>				
contenu de l'exposé	?	?	?	?
présentation	?	?	?	?
capacité de transfert des connaissances	?	?	?	?
efficacité avec laquelle le conférencier :				
• a répondu aux questions	?	?	?	?
• a proposé des solutions aux problèmes	?	?	?	?

Nom du conférencier	excellent	bon	satisfaisant	médiocre
<b>.2 Aimyll Prosperre Dzali Dikapa</b>				
contenu de l'exposé	?	?	?	?
présentation	?	?	?	?
capacité de transfert des connaissances	?	?	?	?
efficacité avec laquelle le conférencier :				
• a répondu aux questions	?	?	?	?
• a proposé des solutions aux problèmes	?	?	?	?

12 Veuillez indiquer les sujets qui étaient les plus intéressants et les plus pertinents pour vous ?

---



---

13 Faudrait-il ajouter d'autres sujets ? Oui ? Non ?

Dans l'affirmative, lesquels :

---



---

- |    |   |     |                          |     |                          |
|----|---|-----|--------------------------|-----|--------------------------|
| 14 | Estimez-vous que la réunion a atteint son objectif ?  | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> |
| 15 | Pensez-vous utiliser les connaissances que vous avez acquises sur votre lieu de travail ?                                     | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> |
| 16 | Aurez-vous la possibilité de transmettre les connaissances que vous avez acquises à vos collègues sur votre lieu de travail ? | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> |

Observations :

---

---

---

---

---

---

---

---

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de remplir ce questionnaire d'évaluation. Les données que vous nous avez fournies sont importantes et aideront l'OMI à déterminer le succès et l'impact de l'activité.

## Annexe 8 – Photos

